

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. ALAIN CLOUTIER, président  
   Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire  
   Mme SYLVIE GIRARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET  
DE LIGNE À 315 Kv GRAND-BRÛLÉ - VIGNAN  
PAR HYDRO-QUÉBEC**

**DEUXIÈME PARTIE**

**VOLUME 3**

Séance tenue le 15 novembre 2000, à 19 h  
Cathédrale Saint-Jean-Marie-Vianney  
160, rue Laval  
Gatineau

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2000 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
LE PRÉSIDENT: .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
CREDDO :	
NICOLE DesROCHES .....	3
CONSEILLER DU QUARTIER CENTRE-VILLE, VILLE DE GATINEAU :	
JACQUES-R. FORGET .....	5
VILLE DE GATINEAU :	
GINO DALLA COLETTA, PIERRE MARCOTTE .....	10
FAMILLE HOTTE-CHARLEBOIS :	
MARCEL CHARLEBOIS .....	23
REPRISE DE LA SÉANCE .....	29
COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS ET MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS :	
MICHEL BÉLANGER, MARC CARRIÈRE, MARC CROTEAU, FRÉDÉRIC TREMBLAY .....	29
SÉPAQ :	
CLAUDE BEAUPRÉ .....	43
MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC :	
JULIE CUSSON, MARC-ANDRÉ VEILLEUX .....	55
REPRISE DE LA SÉANCE .....	59
USINE DE GATINEAU DE LA SOCIÉTÉ BOWATER PÂTES ET PAPIERS CANADA INC. :	
ANDRÉ BELLEFLEUR, MICHAEL GROVES .....	59
MARILYN OSBORNE .....	62
JACQUES QUESNEL (AU NOM DE ALICE QUESNEL) .....	63
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'OUTAOUAIS :	
DENIS BERNIER, ALAIN FREDETTE, FRANÇOIS PAULHUS .....	68

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames, messieurs, bonsoir! Nous allons débiter immédiatement la troisième séance publique de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de ligne à 315 kilovolts Grand-Brûlé - Vignan par la société Hydro-Québec.

10 Mon nom est Alain Cloutier. Je préside la Commission d'enquête. Je suis accompagné de madame Sylvie Girard, commissaire au BAPE, ainsi que par madame Catherine Chauvin, commissaire additionnelle au BAPE.

15 Je ne ferai pas la lecture du mandat. Le mandat est public. Il a été lu dans la première partie. Il est disponible, pour ceux qui n'en ont pas pris connaissance, auprès du secrétariat de la Commission à l'arrière de la salle.

20 Le projet examiné le fut en première partie, du 10 au 19 octobre derniers. Et rapidement, je vous indique que le rapport de la Commission sera remis au ministre, au plus tard le 10 février 2001 et que le règlement prévoit un délai de soixante jours maximum pour rendre public le rapport.

25 Parmi l'équipe de la Commission qui est présente sur place, il y a madame Anne-Lyne Boutin, qui est coordonnatrice du secrétariat de la Commission. Les analystes sont René Beaudet et madame Yolaine Labbé. Madame Louise Bourdages s'occupe des relations avec la presse ainsi qu'avec les citoyens. Et madame Marie Anctil assiste le personnel de la Commission.

30 La logistique de l'audience est assurée par le Service des expositions et des techniques audiovisuelles du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration représenté par Daniel Moisan et Jean Métivier.

35 Et la sténographe officielle est madame Lise Maisonneuve. Les transcriptions de la première partie ont déjà été déposées, plusieurs d'entre vous en avez déjà pris connaissance. Ce sera la même chose avec les transcriptions de cette semaine.

40 Donc, c'est la deuxième partie d'audience publique. Rapidement l'objectif de la deuxième audience publique, c'est la Commission vient entendre l'opinion des gens, citoyens, corporations, municipalités sur le projet. Nous avons commencer, hier et avant-hier, à Huberdeau.

La Commission tient à préciser qu'elle ne fait pas le décompte de ceux qui sont pour et de ceux qui sont contre. La Commission recherche les arguments. Donc, on est à la recherche d'une argumentation positive par rapport au projet. Ça ne veut pas dire d'être en faveur du projet, ça veut dire des arguments qui permettent de comprendre une opinion, donc quels sont

45 les arguments qui sont à l'appui de votre position. Vous êtes pour pour telle raison; vous êtes contre pour telle raison. C'est ces arguments-là que la Commission recherche pour comprendre.

50 De la même façon, lorsque vous faites votre présentation, la Commission, à l'occasion, des fois pose une question, des fois deux, trois, mais le but des questions, c'est strictement de comprendre votre position. Quand vous dites telle chose, vous vous appuyez sur un certain nombre de ces arguments-là, c'est pour mieux comprendre quel est votre point de vue, strictement.

55 Le déroulement de la séance. Lors de votre présentation, lorsque votre mémoire est constitué de quelques pages, on vous invite à nous en faire la lecture. Dans le cas des mémoires qui sont plus volumineux, on vous demande de nous en faire soit un résumé ou soit de nous donner les éléments essentiels, et particulièrement de ne pas oublier publiquement de nous indiquer vos conclusions, parce qu'on donne un temps limite qui est d'une quinzaine de 60 minutes. On vous demande de rentrer dans ce délai-là.

65 Je vous rappelle que tous les mémoires sont lus et re-relus attentivement par la Commission, qu'ils soient présentés publiquement, ce soir, ou non. C'est-à-dire, ceux aussi qui ont été déposés à la Commission et qui n'ont pas été présentés sont lus au même titre et de la même façon par la Commission.

70 Donc, à ce moment-là, le délai qu'on vous demande de respecter a pour but de permettre à d'autres citoyens de venir s'exprimer. Dans certains cas, il y avait des mémoires qui avaient soixante-quinze pages, à part les annexes. Ça veut dire qu'on n'aurait pas pu passer la soirée sur un mémoire, tout simplement. Mais on vous informe que les mémoires sont, tous ceux qui sont présentés, de toute façon sont lus déjà, malgré leur date d'arrivée qui, à l'occasion, est assez récente. Donc, dans le cas des mémoires qui sont longs, concentrez-vous sur les éléments de plus d'importance pour vous, en vous rappelant qu'on va les lire dans le détail, soyez-en assurés.

75 Peut-être un dernier rappel. Pour que le débat demeure toujours serein, on vous indique tout simplement qu'émettre son opinion et faire en sorte que les gens vous écoutent, que ce soit pour la Commission ou autrement, ça exige qu'on accepte également qu'on puisse avoir une opinion différente et même opposée à celle qu'on véhicule. C'est absolument nécessaire, c'est 80 pour ça que la Commission écoute à la fois ceux qui sont pour et ceux qui sont contre.

85 C'est pour ça aussi que la Commission est neutre encore dans toute la partie publique, que ce soit la première partie, il y a un mois, que ce soit celle actuelle où la Commission est encore parfaitement neutre. La Commission ne sera pas neutre dans son rapport. Elle l'est présentement neutre. Dans son rapport, elle va pencher d'un côté ou de l'autre, mais c'est seulement dans son rapport, donc en février 2001.

Sur ce, nous invitons immédiatement une première participante, qui est madame Nicole DesRoches du CREDDO. Bonsoir, madame!

90

**Mme NICOLE DESROCHES :**

Bonsoir!

95

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame DesRoches. Si vous permettez, peut-être une ou deux questions pour mieux comprendre.

100

**Mme NICOLE DESROCHES :**

Oui.

105

**LE PRÉSIDENT :**

Vous comprenez pourquoi on le fait. La Commission aimerait revenir, en premier lieu, sur une de vos recommandations, la deuxième, où vous dites que:

110

\*Il y aurait nécessité d'un moratoire sur le projet en attendant la mise en place du plan d'action de la stratégie québécoise en matière d'aires protégées.+

Compte tenu de votre rôle au Conseil régional en environnement, est-ce que c'est un dossier, la stratégie québécoise des aires protégées, sur lequel vous êtes appelés à contribuer?

115

**Mme NICOLE DESROCHES :**

Il n'y a pas un dossier en environnement auquel on n'est pas appelé à contribuer. C'est plus facile de le dire comme ça. Disons qu'à des moments donnés, étant donné les ressources qu'on a, on doit choisir, mais ça, c'est un dossier sur lequel probablement qu'on va être appelé à se prononcer. Mais on a déjà eu une présentation des gens du Ministère à cet effet.

120

**LE PRÉSIDENT :**

125

Donc, je dois comprendre que c'est un dossier...

**Mme NICOLE DESROCHES :**

130

Que l'on suit.

**LE PRÉSIDENT :**

... je dirais que vous priorisez.

135

**Mme NICOLE DESROCHES :**

Mais surtout en Outaouais, comme je dis, on n'a pas de parc. Il va y en avoir un à Plaisance, là, mais c'est un tout petit parc. Alors, il n'y a aucun parc prévu pour protéger les espaces forestiers de l'Outaouais.

140

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que pour vous, à votre connaissance, une réserve faunique peut faire partie des aires protégées, au sens de la stratégie québécoise?

145

**Mme NICOLE DESROCHES :**

C'est ce qu'on nous a dit. Parce que là, ils ne vont pas recommencer à zéro avec tout. Ils veulent faire un inventaire de tout ce qui existe et que probablement les réserves feraient partie de ces aires.

150

Mais là, aires protégées, évidemment on s'entend sur la vocation. Il y a différents niveaux de protection et de conservation qui sont envisagés. Évidemment, le parc étant l'aire protégée la plus protégée, c'est-à-dire qu'il y a des balises beaucoup plus serrées. Puis une réserve faunique, bien, là, je pense qu'on va réviser un peu la définition parce qu'en ce moment, on peut faire de l'exploitation forestière aussi, on peut faire toutes sortes de choses dans une réserve.

155

**LE PRÉSIDENT :**

Mais pour vous, l'utilisation de certaines ressources naturelles dans les réserves n'est pas incompatible avec le cadre d'une stratégie de protection d'aires particulières.

160

**Mme NICOLE DESROCHES :**

Oui, parce qu'on n'est même pas... on est à 2,8 %, puis ils veulent atteindre le 8 %. Puis il paraît que c'est pressé l'affaire. On nous a dit que d'ici le moins de juin, ils devaient déposer un rapport préliminaire. Alors, à ce moment-là, j'envisagerais que les réserves vont faire partie.

170

**LE PRÉSIDENT :**

175 Si vous permettez, ma collègue, madame Chauvin, aurait une question également pour vous.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

180 Dans votre mémoire, vous parlez d'un projet de chauffage des bâtiments du centre-ville à partir de la vapeur produite par les bouilloires de Domtar. Est-ce que vous pouvez apporter quelques précisions sur ce projet-là?

**Mme NICOLE DESROCHES :**

185 C'est difficile d'apporter des précisions parce qu'ils n'en ont pas fait un grand débat public. Mais en ce moment, il y a des pourparlers avec la Ville de Hull.

190 Parce qu'il faut comprendre que Domtar a acheté E.B. Eddy l'an dernier et Domtar n'était pas présente en région. Et puis dans leur plan stratégique, ils envisagent remplacer les bouilloires et puis ils veulent les agrandir mais en fonction des gens qui achèteraient de la vapeur. Alors, il y a eu des pourparlers avec la Ville de Hull. La Ville de Hull était très intéressée. Puis évidemment, comme il y a des édifices fédéraux au centre-ville de Hull, eux aussi étaient intéressés à ce que ce projet aille de l'avant.

195 Mais je n'ai pas plus de détails que ça. C'est en pourparlers en ce moment, mais disons que c'est positif ce qui se passe. La Ville de Hull est intéressée. Évidemment, avec ce que madame Harel nous a déposé aujourd'hui, ça peut changer les choses, mais disons qu'en ce moment, c'est ce qui se passe. Je sais qu'ils ont essayé de faire des approches auprès de la Ville d'Ottawa, mais eux étaient en fusion à ce moment-là. Alors, ça a retardé cet aspect-là.

200

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame DesRoches.

205 Nous invitons maintenant un second participant, monsieur Jacques Forget. Bonsoir, monsieur Forget!

**M. JACQUES-R. FORGET :**

210 Bonsoir, monsieur le président! Bonsoir, membres de la Commission!

**LE PRÉSIDENT :**

Nous vous écoutons.

215

**M. JACQUES-R. FORGET :**

220 Je m'appelle Jacques Forget. Je suis domicilié au 71, rue de Beloeil à Gatineau. Je suis le conseiller municipal représentant le district du centre-ville de Gatineau, quartier où se trouve le poste Vignan.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

225 Vont passer après moi des représentants de la Ville, des fonctionnaires de la Ville qui s'y connaissent beaucoup plus au niveau du technique. Je ne suis qu'un agronome, et la question des champs magnétiques et tout ça, je vais laisser ça aux experts.

230 Maintenant, tantôt, vous avez demandé: \*On vous demande de nous dire si vous êtes pour ou contre.+ Personnellement, je ne m'oppose pas à l'érection de cette nouvelle ligne parce qu'il semble qu'Hydro-Québec a une attitude beaucoup plus conciliante, beaucoup plus ouverte, comparé à l'attitude qu'ils ont démontrée lors de la Commission Harvey. Parce que nous formulons les mêmes demandes pour la même situation.

235 À ce moment-là - moi, je vous préviens, ce n'est pas dans mon texte - à ce moment-là, Hydro-Québec disait: \*Bien, c'est un poste existant, il n'y a pas de changement. Donc, on n'est pas tenu de faire aucun aménagement.+ Quand même, il y avait eu une proposition de planter quelques arbres et d'essayer d'améliorer l'aspect visuel. Mais au niveau des disjoncteurs, c'était absolument une fin de non-recevoir.

240 Comme je disais tantôt, nous avons reçu dernièrement une lettre d'Hydro-Québec, après des conversations entre les représentants d'Hydro et de la Ville de Gatineau. Et ça démontre une chose, c'est que la prémisse sur laquelle la position d'Hydro-Québec était basée, il y a quelques semaines, a changé. On accepte maintenant que le poste, ce n'est plus le poste Vignan existant, en ajoutant cette ligne-là, il va y avoir...

245 J'ai déjà dit: \*Deux fois la quantité d'électricité+, on m'a repris là-dessus. Alors, c'est pour ça, je ne veux pas m'aventurer dans la technique.

250 Mais ce qu'on sait présentement, c'est que les gens qui sont riverains, qui demeurent près du poste, c'est certain qu'ils ont choisi à ce moment-là de demeurer là, avec les inconvénients que ça pouvait apporter. Je peux vous dire qu'il y en a plusieurs qui changent d'idée. Mais quand même, il faut se rappeler que ces maisons-là ont été construites au début des années 90 et on se rappelle le contexte économique. Alors, c'est un beau projet. C'est un projet qui est près de tout. C'est de la belle maison de qualité. Et quand même, les gens qui  
255 sont plus près pouvaient bénéficier de plus grand de terrain. Alors, ça compensait. Maintenant, quelques années plus tard, on les place dans une situation où ce n'est pas une ligne qu'il va y avoir mais c'est deux lignes.

260 On nous disait, il y a quelques mois, que ça ne changeait pas au niveau du bruit. Finalement, parce que nos ingénieurs, nos représentants, monsieur Marcotte a fait les

recherches et, je devrais dire goutte à goutte, a obtenu de l'information, je pense que le chiffre, c'est 673 coups de fusil ou de petits canons. Avant, on trouvait que ce n'était pas grand-chose mais je pense que, maintenant, on réalise que c'est beaucoup, c'est beaucoup trop. C'est certain qu'on ne sait pas si ça va être pire ou moins pire. Alors, nous, je pense qu'à ce moment-

265 ci, comme on est en plein -- avant de commencer à construire, les budgets sont là, nous, on demande rien de moins que de tous les remplacer, on ne veut pas prendre de chance.

Vous savez, l'expérience du passé, habituellement, on dit: \*Le passé est garant de l'avenir.+ Hier, au comité exécutif, j'ai demandé à nos fonctionnaires, j'ai posé une question,

270 quelles étaient les relations avec Hydro-Québec. On nous a dit que c'était excellent. Sauf qu'il y a un an, pratiquement jour pour jour, j'ai demandé à ce qu'on place, par exemple, un lampadaire près d'une rue pour éclairer les piétons; un an plus tard, on attend toujours après Hydro-Québec pour le raccorder.

C'est certain, je ne veux pas mélanger les poires puis les pommes, ce n'est pas le même groupe, mais quand même, la situation, c'est que devant une grosse organisation comme Hydro-Québec, les résidants et même une ville moyenne comme Hull-Gatineau-Aylmer... même que ça devrait être Aylmer-Gatineau-Hull, parce que l'ordre alphabétique...

275 mais en tout cas, on n'embarquera pas là-dedans, monsieur le président.

Tout ça pour vous dire que c'est le temps de battre le fer pendant qu'il est chaud. Les gens ont très peu de recours lorsque ça va être fait. Je pense qu'on nous dira: \*Bien, écoutez, on verra+ puis les budgets, on sait comment c'est.

280

Alors, ce que je vous disais, c'est que moi personnellement, comme conseiller municipal, je ne vais pas m'y opposer, devant l'ouverture d'esprit, mais j'ai besoin d'une lettre dans les plus brefs délais confirmant qu'on va remplacer tous les disjoncteurs pour les raisons que je vous ai dites.

285

Deuxièmement, j'aimerais qu'on ait -- il y a déjà eu une présentation au niveau des mesures d'atténuation pour le visuel. Vous savez, monsieur le président, dans un monde idéal -- puis là, on le voit avec le poste de l'Outaouais, je pense qu'ils ont fait une bonne job, on a libéré beaucoup de terrains, parce qu'on sait que pour l'avenir, il faut prévoir. Dans ce cas-ci, dans un monde idéal, moi, en tout cas, mon voeu, ça aurait été d'acheter un paquet de

290 maisons pour libérer tout autour, de façon à ce qu'on puisse mettre des écrans, que ce soit de la végétation, que ce soit des murs solides. Je ne sais pas, moi, je ne m'embarque pas dans ces détails-là, mais quand même faire une zone tampon pour...

295

Vous savez, Hydro-Québec a travaillé avec les résidants riverains. Je pense qu'ils ont été un bon citoyen corporatif. Ils ont fait affaire avec les résidants immédiatement adjacents au poste. Mais les résidants d'en face, de l'autre côté de la rue, on ne leur a pas parlé. Ces gens-là aussi voient ce poste-là. Si on ajoute une ligne, bien, c'est des fils de plus. Donc, c'est

300

l'aspect visuel qui va se détériorer. Puis s'il y avait une façon de le faire, mon Dieu! qu'on pense donc à la santé et à la qualité des gens.

305

Je pense que je vais m'arrêter ici. J'avais d'autres notes, mais je vais plutôt répondre à vos questions.

**LE PRÉSIDENT :**

310

Peut-être une question pour profiter de votre rôle de conseiller. Mais avant, vous faites référence à une partie technique, les disjoncteurs, vous référez sagement, je dirais, aux experts de votre ville. La question des disjoncteurs, compte tenu d'une note d'Hydro-Québec très récente de cette semaine, va être explorée tantôt avec les représentants de la Ville.

315

**M. JACQUES-R. FORGET :**

Oui. Oui, j'aime mieux laisser Pierre Marcotte et Gino Dalla Coletta qui vont me suivre.

320

**LE PRÉSIDENT :**

C'est compréhensible.

**M. JACQUES-R. FORGET :**

325

Mais quand même, peut-être un élément d'information. J'ai eu l'occasion de parler avec un nouvel employé, monsieur Richard Houde, qui m'avait approché lors de la précédente audience, pour dire: \*Bien, écoute, il est possible qu'on ait des solutions.+ Alors, à ce moment-là, bien, on a dit O.K. On a parlé de disjoncteurs, de remplacer des disjoncteurs à air par des disjoncteurs à gaz, point. Il n'a pas été question de 4 sur 8, il n'a pas été question de 80 % du bruit, il n'a pas été question... on remplaçait les disjoncteurs.

330

À ce moment-là, moi, j'ai tassé le dossier et j'ai dit: \*Bien, on fait confiance aux gens.+ Puis je pense qu'ils ont compris. Du fait même qu'ils ont accepté de faire cette offre, ça démontre que la prémisse, comme je disais tantôt, que c'est le poste existant, donc ils n'ont pas à le faire, bien, ça a changé cette situation-là.

335

Mais comme je vous disais, dans la lettre, on était beaucoup plus précis. Alors, ça, je pense, ce n'est pas acceptable.

340

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Forget, pour bien comprendre un élément de votre mémoire, vous mentionnez quelques mesures qui étaient requises. Vous parlez de zone tampon; vous parlez de la question des matériaux pour les écrans. Est-ce qu'on doit comprendre, par rapport à

345

celles qui sont approchées dans le mémoire de la Ville, est-ce que vous, celles que vous demandez, est-ce qu'il y a des choses qui sont différentes de celles de la Ville, essentiellement?

350 **M. JACQUES-R. FORGET :**

Non. Essentiellement, c'est la même chose. Vous savez, une personne peut réagir d'une façon. Un conseil, c'est un peu différent. On est douze au conseil, plus le maire. Alors, peut-être qu'ils sont plus conciliants; moi, j'aurais demandé beaucoup plus. Mais quand même, 355 c'est un compromis. Et je pense qu'avec l'aide de nos fonctionnaires, on a produit un mémoire qui représente vraiment, qui répond bien aux besoins du quartier.

**LE PRÉSIDENT :**

360 Très bien. Peut-être une deuxième question pour profiter de votre présence comme représentant d'une population dans un quartier. Vos commettants, par rapport à la situation du poste actuel, est-ce que c'est un sujet de préoccupation? Comment vous qualifieriez leurs préoccupations actuelles?

365 **M. JACQUES-R. FORGET :**

Bon, la préoccupation. Présentement, il n'y a pas vraiment préoccupation parce que ces gens-là sont préoccupés par beaucoup. Je dois vous dire que mon quartier, en majorité, ce sont des fonctionnaires fédéraux qui, au cours des dernières années, comme vous le savez 370 peut-être, ont perdu des emplois. Alors, on se retrouve avec des familles qui n'ont plus qu'un gagne-pain sur deux. Alors, toute cette question-là fait qu'ils font confiance à la Ville, ils font confiance à leurs représentants.

Maintenant, j'ai eu quelques appels et je peux vous dire qu'il y a des gens qui voulaient 375 se présenter, l'association. Alors, j'ai dit: \*Ce n'est pas nécessaire pour le moment parce qu'il y a des négociations entre la Ville et Hydro-Québec, et il y a des belles ouvertures.+

Maintenant, vous le savez, l'expérience du passé fait que les questions pointues des gens vont arriver le matin où le camion va reculer, où on va commencer à construire - on le sait, 380 on fait affaire avec les résidants, ce n'est pas leur préoccupation première - au moment où on est placé devant un fait accompli.

**LE PRÉSIDENT :**

385 Merci, monsieur Forget.

**M. JACQUES-R. FORGET :**

Merci beaucoup. Bonsoir.

390

**LE PRÉSIDENT :**

Nous invitons maintenant les représentants de la Ville de Gatineau. Bonsoir, messieurs!  
Je vous prierais de vous identifier et, par la suite, on va vous écouter attentivement.

395

**M. PIERRE MARCOTTE :**

Monsieur le président, mesdames les commissaires, mesdames et messieurs, bonsoir!  
Mon nom est Pierre Marcotte. Je suis conseiller principal planification et aménagement au  
Service de l'urbanisme de la Ville de Gatineau. J'ai à mes côtés monsieur Gino Dalla Coletta,  
responsable du développement et du suivi des normes environnementales à la Ville de Gatineau  
également.

400

Je m'apprête à vous livrer un résumé du mémoire préparé par la Ville et soumis au  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le 9 novembre dernier. Ce mémoire a été  
approuvé par le conseil municipal le 13 novembre 2000, tel qu'en fait foi la résolution C-2000-  
627, dont copie a été déposée.

405

Ce mémoire, qui s'intitule \*La boucle outaouaise, un projet souhaitable mais qui suscite  
encore des inquiétudes+, traduit fidèlement la position de l'organisation municipale par rapport  
au projet compte tenu des informations dont nous avons pu disposer jusqu'à présent.

410

Alors, je débute avec le mémoire. Le bouclage de l'Outaouais a toujours constitué un  
projet d'intérêt public pour la Ville de Gatineau. Il s'agit là d'une solution optimale pour pallier à  
l'indisponibilité de la seule source d'alimentation de la Communauté urbaine de l'Outaouais  
longtemps victime de son isolement du reste de la province. En outre, la construction d'une  
source additionnelle de transport d'énergie permettra d'améliorer la fiabilité et la sécurité du  
réseau, des critères essentiels pour le développement et la diversification économique.

415

C'est dans cet esprit que la Ville de Gatineau a toujours collaboré, depuis 1998, avec  
Hydro-Québec pour assurer les meilleures conditions d'intégration du projet dans le milieu.  
Malgré tous ses efforts, certaines préoccupations et interrogations soulevées par la Ville au  
promoteur depuis 1998 n'ont pas encore trouvé réponse, particulièrement au niveau du climat  
sonore résultant des modifications projetées au poste Vignan. On comprend donc les  
inquiétudes de l'organisation municipale face à l'avenir.

420

425

Depuis l'origine du projet de la boucle outaouaise, les préoccupations municipales  
soulevées à Hydro-Québec ont toujours porté sur les mêmes enjeux, à savoir: l'intégration  
visuelle de la ligne et du poste dans le milieu urbain; le niveau de bruit ambiant et intermittent  
résultant de l'opération actuelle et projetée du poste.

430

435 La première gamme de préoccupations, celles qui sont de nature visuelle, sont en majeure partie comblées dans l'étude d'intégration visuelle qu'a effectuée le promoteur. La Ville de Gatineau se déclare satisfaite de cette étude conceptuelle, sauf pour le potentiel d'aménagement paysager du secteur situé au nord du poste qui a été, à notre avis, sous-estimé. Nous sommes conscients que les contraintes relatives à la plantation d'arbres et d'arbustes dans ce secteur sont réelles, mais ceci n'empêche pas de trouver d'autres solutions d'intégration visuelle.

440 La Ville réitère donc au promoteur sa demande d'aménagement d'un écran visuel en bordure arrière des lots donnant sur la rue Jean-Perrin. Par ailleurs, il s'avérerait aussi opportun d'obtenir du promoteur une estimation de l'envergure du coût des travaux d'aménagement paysager projetés, question de mesurer l'efficacité des mesures d'intégration proposées.

445 À cet effet, à titre indicatif, le pourtour du poste représente environ 1.5 kilomètre, 1 500 mètres de pourtour, de périmètre, les deux postes ensemble.

450 La deuxième gamme de préoccupations relative au bruit a été traitée par Hydro-Québec dans une étude de caractérisation du cadre sonore existant et projeté en bordure du poste Vignan. Cette étude a été déposée le 19 octobre 2000. On y distingue des analyses relatives au bruit continu de la ligne de transport d'énergie, au bruit continu du poste ainsi que du bruit impulsif relié au déclenchement des disjoncteurs à air.

455 D'après cette étude, les mesures de bruit continu de la ligne existante et du poste respectent la réglementation municipale en vigueur. Le promoteur indique que les niveaux sonores résultant des changements apportés au poste Vignan respecteront eux aussi cette réglementation. Nous constatons effectivement que l'intensité sonore du bruit existant se situe à l'intérieur des seuils de tolérance fixés par le règlement de nuisance. Enfin, l'analyse des conditions sonores projetées relatives au bruit continu des lignes à 315 kV et du bruit continu du poste semble crédible.

460 Le promoteur a aussi mesuré le niveau sonore associé au déclenchement d'un de ces disjoncteurs et a établi qu'à une distance de 39 mètres, soit à la limite est de la propriété, le bruit de ce déclenchement est de 103 décibels.

465 Dans le cadre du projet proposé, Hydro-Québec prévoit ajouter deux disjoncteurs de ligne 315 kV de type SF<sub>6</sub> qui sont beaucoup moins bruyants que les disjoncteurs à air existants.

470 Dans ce rapport - et je parle toujours du rapport du 19 octobre - Hydro-Québec conclut en soulignant que les niveaux de bruit continu à la limite est de la propriété demeureront inchangés après les réalisations du projet, mais qu'il y aura, et je cite: \*Augmentation du nombre de déclenchements de disjoncteurs à cause de l'effet combiné de la mise en service de la ligne Grand-Brûlé - Vignan et du poste de l'Outaouais.+

475 Lors de l'audience publique du 19 octobre dernier, la Ville de Gatineau a appris que de  
février 1998 à février 1999, il y a eu 643 déclenchements de disjoncteurs à air représentant un  
bruit impulsif de l'ordre de 103 dBA. Ceci représente en moyenne l'équivalent de deux  
manoeuvres de disjoncteurs, donc deux coups de fusil par jour, en moyenne. Ce bruit impulsif  
480 est associé aux manoeuvres de quatre disjoncteurs à air existants associés aux batteries de  
condensateurs à 120 kV, ainsi que de quatre autres disjoncteurs à air associés à la ligne 315 kV  
actuelle.

485 Sur les 643 déclenchements, 517 ont été produits sur les disjoncteurs des batteries de  
condensateurs et 126 sur les disjoncteurs de la ligne 315 kV. Règle générale, ces  
déclenchements se sont produits en soirée, entre 22 h et 24 h, et le matin, entre 6 h 30 et 8 h.

490 En plus de réitérer que le branchement du poste Vignan au poste de l'Outaouais allait  
augmenter le nombre de déclenchements de disjoncteurs, le promoteur a aussi indiqué -  
toujours lors de l'audience publique du 19 octobre dernier - qu'en fonction de la demande  
d'électricité, le nombre de déclenchements de disjoncteurs à d'autres périodes de la journée  
risque lui aussi d'augmenter.

495 Depuis l'audience, les dernières statistiques produites par le promoteur en novembre  
2000, et là, je cite, c'est le document, c'est les questions, je pense...

**M. GINO DALLA COLETTA :**

500 Les réponses aux questions qui ont été déposées en deux documents en novembre  
2000.

**M. PIERRE MARCOTTE :**

505 Alors, dans ce document, selon ces dernières statistiques, on fait état de 1 592 manoeuvres de disjoncteurs de toutes natures, soit à l'huile ou à l'air, sur une période de 800 jours, soit du 26 août 1998 au 1er novembre 2000. On y observe qu'il y a eu pendant cette période approximativement 1 400 déclenchements de disjoncteurs à air, ce qui représente encore l'équivalent de 1 à 2 déclenchements à 103 dBA par jour.

510 Par ailleurs, le promoteur estime maintenant qu'il ne peut évaluer quantitativement le nombre de manoeuvres de disjoncteurs au poste Vignan suite à son interconnexion au poste de l'Outaouais. Ce n'est guère plus rassurant, tant pour le conseil que pour les citoyens du quartier de l'hôpital.

515 Ainsi, compte tenu des éléments présentés plus haut, soit l'augmentation potentielle du nombre de déclenchement des disjoncteurs à air existants suite au branchement du poste Vignan au poste de l'Outaouais et à l'élargissement de la plage horaire des périodes de déclenchement de ces disjoncteurs, la Ville de Gatineau considère que le poste Vignan, résultant du projet de la boucle outaouaise, ne sera plus le poste Vignan qui existe maintenant.  
520 Ce poste Vignan, de deuxième génération, disons, sera plus bruyant et dégradera davantage le cadre sonore du quartier de l'hôpital. Les conséquences potentielles du projet sur la qualité de vie de quelque 4 000 résidants et 1 000 travailleurs du quartier sont inacceptables.

525 C'est pourquoi la Ville exige maintenant d'Hydro-Québec d'intégrer en priorité au projet comme mesure d'atténuation particulière des impacts sur le milieu le remplacement des quatre disjoncteurs à air existants sur les batteries de condensateurs 120 kV par des disjoncteurs au gaz plus silencieux de type SF<sub>6</sub>, ceux-ci étant responsables présentement de 80 % des bruits impulsifs produits sur une base annuelle. La Ville demande également le remplacement des quatre disjoncteurs à air existants sur la ligne 315 kV par des disjoncteurs au gaz plus silencieux  
530 de type SF<sub>6</sub>, ceux-ci étant responsables présentement d'environ 10 % à 20 % des bruits impulsifs sur une base annuelle.

535 De plus, la Ville de Gatineau réitère sa demande d'aménagement d'un écran visuel en bordure arrière des lots donnant sur la rue Jean-Perrin et désire obtenir du promoteur une estimation de l'envergure du coût des travaux d'aménagement paysager projetés.

Monsieur le président, mesdames les commissaires, merci de votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

540 Quelques questions d'éclaircissement, si vous le permettez. Tout d'abord, dans votre annexe 1, vous présentez une résolution municipale d'octobre qui traite de votre position, mais qui ne traite pas du mémoire actuel; alors qu'en page frontispice, vous nous indiquez que le présent mémoire est approuvé par le conseil du 30 novembre. Est-ce que c'est possible de  
545 savoir s'il y a eu une résolution d'appui au mémoire par le conseil municipal?

**M. PIERRE MARCOTTE :**

550 Oui, oui. En fait, le document officiel du mémoire a été préparé le 7 novembre, révisé le 9 novembre, approuvé par le conseil le 13 novembre.

**LE PRÉSIDENT :**

555 Est-ce qu'il serait possible d'avoir une copie ou un extrait du...

**M. PIERRE MARCOTTE :**

Oui, elle a déjà été déposée.

560 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes plus rapides que ce qu'on vous demande.

**M. PIERRE MARCOTTE :**

565 On a pris l'habitude.

**LE PRÉSIDENT :**

570 Vous êtes familiers avec les procédures du BAPE aussi.

Je vais demander à ma collègue, madame Sylvie Girard, de commencer avec quelques questions.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

575 Bonsoir!

**M. PIERRE MARCOTTE :**

580 Bonsoir!

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

585 J'aimerais avoir quelques précisions. Suite aux événements de 1998, plusieurs -- en fait, la majorité, si ce n'est pas la totalité des municipalités, ont dû mettre en place des mesures d'urgence, corriger ce qui n'avait été peut-être pas suffisant pour faire face à la crise à ce moment-là.

590 Je voudrais vous écouter, savoir qu'est-ce qui a été fait à Gatineau en termes de  
mesures permettant, par exemple, soit l'utilisation de génératrices d'appoint ou d'urgence,  
concernant aussi la sécurisation de l'alimentation en eau potable, concernant l'autonomie, par  
exemple, des hôpitaux ou autres. Comment la Ville a, je dirais, reconfiguré jusqu'à maintenant  
ces équipements en regard de ça.

595 **M. PIERRE MARCOTTE :**

600 Je vais répondre, évidemment au meilleur de ma connaissance. Au départ, on doit dire  
que la Ville de Gatineau disposait fort heureusement d'un plan d'action en cas d'urgence  
lorsqu'on a vécu le problème des tempêtes et tout ça, de sorte que les choses se sont déroulées  
assez bien.

605 Pour ce qui est des éléments qui sont relatifs à l'alimentation en eau et à l'épuration des  
eaux, on a la chance d'avoir ici des gens de la Communauté urbaine de l'Outaouais qui vont  
pouvoir être en mesure de répondre à vos questions par rapport à ça.

610 Pour ce qui est de l'opération, disons-le, de la Ville, notre objectif à nous était avant tout  
de protéger les citoyens. Et à cet égard, le comité d'intervention a siégé pendant tout le temps à  
la sécurité publique. On a ouvert deux ou trois points de ralliement pour les gens qui ne  
disposaient pas d'électricité. C'était surtout dans le fond des gens qui se situaient, je dirais,  
dans la partie est de la ville, là où, entre autres, le réseau est plutôt aérien que souterrain.  
Dans la partie ouest de la ville, le problème était un peu moindre, bien qu'à un moment donné,  
avec le verglas, ils ont fini par être rattrapés par d'autres pannes qu'il pouvait y avoir.

615 Globalement, notre intervention a été axée vers les citoyens. Par contre, il faut dire qu'il  
y a certaines entreprises comme, par exemple, AVNOR, maintenant Bowater, qui ont dû avoir  
un plan de contingence assez particulier parce qu'eux ont, semble-t-il, assez souffert  
directement de cette crise. Mais globalement, la sécurité des gens a été assez bien assurée  
grâce à un plan d'intervention qui était déjà mis en place.

620 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

625 Donc, vous n'avez pas eu besoin de mettre en place des mesures correctives pour  
assurer la sécurité de façon autonome pour certains, comme les hôpitaux ou des choses  
comme celles-là.

**M. PIERRE MARCOTTE :**

630 Non. Je vous dirais qu'à la suite de cet incident, il n'y a pas eu de plan d'investissement directement issu de cette crise.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

635 Et donc, concernant aussi effectivement les mesures d'urgence des grandes entreprises, vous me dites que déjà des entreprises ont dû, elles, revoir leurs moyens ou ajuster leurs moyens suite à ces événements-là. Est-ce que vous pouvez nous en parler un petit peu? Est-ce que vous savez....

**M. PIERRE MARCOTTE :**

640 Il est, pour moi, un petit peu difficile de vous en parler avec beaucoup de précision. Ce que je sais, entre autres, c'est que la compagnie AVNOR, comme je dis, Bowater, qui est quand même un des principaux employeurs, parce qu'il faut dire quand même que la Ville de Gatineau, il n'y a quand même pas énormément d'emplois créés localement, mais dans les  
645 principaux employeurs qui sont de nature privée-privée, outre la Ville, les commissions scolaires et tout ça, eux ont subi et nous parlent encore des effets qu'a créés la panne sur cette entreprise-là.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

650 Est-ce que suite aussi au programme mis en place par le gouvernement concernant le renforcement du réseau de distribution, à savoir l'élagage, l'enfouissement et tout ça, il y a des programmes qui ont été mis en place avec des sommes qui pourraient être disponibles, est-ce que la Ville de Gatineau a déjà entrepris -- quel est le niveau d'avancement des projets ou des  
655 travaux à cet égard?

**M. PIERRE MARCOTTE :**

660 Au niveau de l'élagage?

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Oui.

**M. PIERRE MARCOTTE :**

665 Je ne saurais vous répondre, parce que disons que si on regarde le portrait général, il faut aussi dire que les boisés ne sont quand même pas très nombreux dans l'ensemble du territoire de Gatineau. Ils sont peut-être plus nombreux dans la partie ouest; mais là, le réseau  
670 est plutôt en souterrain. Dans la partie est de la ville, il y a quand même peut-être certains

endroits où il y a un couvert végétal, mais ce n'est pas comparable à certains autres environnements de l'Outaouais, disons. Ce n'est pas comparable, sûrement pas comparable à l'équivalent par exemple de Cantley, si vous connaissez, qui a été beaucoup plus touchée par le verglas qu'a pu l'être la Ville même de Gatineau.

675

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Concernant aussi le projet de la ligne et aussi dans votre région ce qui a été aussi décidé par rapport à la dernière optimisation du poste Outaouais suite aux audiences du BAPE et l'engagement d'Hydro-Québec de se conformer à la demande du BAPE à cet égard, j'aimerais vous entendre à cet effet.

680

**M. PIERRE MARCOTTE :**

Pouvez-vous préciser la nature de votre question?

685

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Oui. Suite aux audiences publiques du BAPE sur le poste Outaouais, il y a eu une demande qui a été faite par le BAPE concernant la reconfiguration un peu du projet du poste, c'est-à-dire de lui donner les mêmes fonctions qu'il avait par le poste temporaire avec une dérivation, pour une possibilité de se servir de la production locale ou des réseaux locaux en cas de panne, et je voulais vous entendre à ce sujet-là, si vous avez une opinion particulière.

690

**M. PIERRE MARCOTTE :**

Je n'ai pas d'opinion, en fait, particulière à cet effet-là.

695

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Parfait. Je vous remercie.

700

**LE PRÉSIDENT :**

Des questions de ma collègue, madame Chauvin.

705

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

710            Au niveau de l'impact des modifications au poste Vignan sur le bruit ambiant, dans votre mémoire, à la page 6, vous avez inclus un tableau qui indique le nombre et le type de disjoncteurs existants ainsi que le nombre et le type de disjoncteurs proposés.

715            Puis par rapport aux documents qui ont été mis à la disponibilité de la Commission et du public dans le cadre de la présente audience, je ne me souviens pas d'avoir vu qu'il y avait l'ajout de deux disjoncteurs au gaz à 120 kV. Et je voulais m'assurer qu'effectivement, il y avait une concordance entre les informations dont disposait la Ville de Gatineau et celles qui ont été mises à la disposition du public.

720            **M. PIERRE MARCOTTE :**

725            Effectivement, je crois que dans l'ensemble du dossier, on parle de deux disjoncteurs au gaz SF<sub>6</sub> proposés, mais nous allons faire des vérifications. Ces données-là nous parviennent d'Hydro-Québec par courrier électronique. On va vérifier notre source voir si on n'a pas commis d'erreur.

730            D'après les informations dont nous, nous disposons, qui proviennent d'un courrier électronique d'Hydro-Québec, c'est fidèle à ce que nous avons obtenu comme information, donc deux à gaz proposés sur la ligne 315 kV et deux sur le 120 kV.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Tous les disjoncteurs nouveaux étant au gaz?

735            **M. PIERRE MARCOTTE :**

Exact.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

740            Merci. Par ailleurs, il a été déposé récemment à la Commission une lettre adressée au directeur général de la Ville de Gatineau par le directeur régional Laurentides et directeur Service à la clientèle d'Hydro-Québec disant, en résumé, qu'il y aurait possibilité de remplacer les quatre disjoncteurs à air à 120 kV actuellement par des disjoncteurs au SF<sub>6</sub> ou à gaz dans le cadre du projet de la ligne Grand-Brûlé - Vignan. Avez-vous eu l'occasion de prendre connaissance de cette correspondance?

745

**M. PIERRE MARCOTTE :**

750

Oui.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

755

Est-ce que vous avez des commentaires à faire par rapport à cette nouvelle proposition d'Hydro-Québec?

**M. PIERRE MARCOTTE :**

760

Le commentaire qu'on peut faire, c'est que finalement, dans notre optique, la Ville, considérant qu'il s'agit d'un nouveau poste, dans notre esprit, nous voulons atténuer 100 % des impacts créés par ce nouveau poste et non pas 80 % ni 85 % ni 90 % des impacts.

765

Ce qu'il faut comprendre, dans notre esprit aussi, c'est que n'oublions pas que le nombre, que la fréquence éventuelle de déclenchement des disjoncteurs, nous savons à l'heure actuelle qu'elle va augmenter, mais nous ne savons pas de combien. Et de fait, même ce que j'en comprends, selon les dernières informations que nous avons pu obtenir des réponses du promoteur, il semble qu'il y ait une très grande incertitude sur la fréquence éventuelle de déclenchement de ces disjoncteurs-là.

770

Donc, notre optique à nous, à l'heure actuelle, c'est de dire, compte tenu de cette situation-là, nous voulons assurer la plus grande quiétude pour nos citoyens à l'avenir. Est-ce qu'un compromis est acceptable? Est-ce qu'on fait des compromis en environnement?

775

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

780

J'aimerais revenir sur un dernier point, si vous permettez. À la page 3 de votre mémoire, vous faites référence à l'étude de l'intégration visuelle. Vous vous en dites, au niveau de la Ville, satisfaits, sauf le potentiel d'aménagement d'un espace tampon au nord du poste...

785

**M. PIERRE MARCOTTE :**

Oui.

790 **LE PRÉSIDENT :**

... potentiel qui vous apparaît beaucoup plus intéressant. On aimerait ça vous entendre davantage. Vous pensez eu égard aux résidences au nord et possiblement nord-est?

795 **M. PIERRE MARCOTTE :**

Oui.

800 **LE PRÉSIDENT :**

C'est à ça que vous faites référence de manière plus particulière?

**M. PIERRE MARCOTTE :**

805 Peut-être d'une manière plus détaillée, il y a deux cartes qui ont été soumises par le promoteur pour l'étude d'intégration visuelle.

810 Il y a une première carte - je pense que c'est la carte 7, mais là peut-être que je fais erreur, je la cite de mémoire - il y a une première carte qui stipule, qui identifie des potentiels d'aménagement paysager selon les régions où on se trouve. Selon cette carte-là, on attribue à la partie au nord du poste un potentiel d'aménagement faible et on l'explique en disant que, effectivement, c'est un secteur qui est perturbé par la présence de blocs rocheux, des grands fossés, la présence aussi d'une rigole assez profonde qui sert de conduit d'évacuation des eaux de pluie. C'est un fait que le milieu est quand même perturbé au nord.

815 Par contre, ce qui est étonnant de constater, c'est que c'est un des seuls endroits où les résidences qui donnent directement, sinon pas sur le poste, mais directement près des lignes d'arrivée, c'est un des seuls endroits où il n'y a aucune mesure d'atténuation à la limite arrière des propriétés. Si on compare, par exemple, aux propriétés qui sont situées plus au sud, qui se situent en bordure de la rue Philippe-Lénard, celles-ci ont moins l'intérêt d'avoir une haie de cèdre assez mature, qui fait peut-être l'équivalent de 22 mètres de haut à l'arrière des propriétés. Dans ce cas-là, par exemple...

825 Alors, on a deux mesures d'atténuation. Au nord, il n'y a pratiquement pas de mesures d'atténuation pour un problème aussi visible que les résidences qui se situent un peu plus au sud, d'où notre demande de travailler plus sérieusement à l'aménagement d'un espace tampon en bordure des résidences situées au nord, c'est-à-dire en bordure des résidences qui sont situées en bordure de la rue Jean-Perrin.

830

**LE PRÉSIDENT :**

Je ne me rappelle pas si c'est le bon nom de rue, malheureusement.

835 **M. PIERRE MARCOTTE :**

Jean-Perrin au nord, Philippe Lénard au sud, dans la partie sud.

**LE PRÉSIDENT :**

840

Dans ce cas-là, il y a quand même une partie qui est encore en aire ouverte non développée?

**M. PIERRE MARCOTTE :**

845

Là, à ce moment-là, on parle peut-être d'une partie qui se situerait -- si vous avez notre mémoire, au plan 02, vous voyez donc le boulevard Greber, vous voyez ce qui constituerait le prolongement du chemin de la Côte-des-Neiges, qui irait rejoindre le boulevard Greber. Au sud du prolongement de Côte-des-Neiges, dans une petite partie et éventuellement au nord, il y a un projet de développement résidentiel proposé.

850

Dans le rapport d'Hydro-Québec, Hydro-Québec proposait dans ce rapport d'avant-projet de mars 2000, on proposait l'aménagement d'un espace tampon de 15 mètres, si ma mémoire est bonne, en bordure de la ligne existante. Ce sont des interventions qui sont communes et courantes dans la planification de projets résidentiels et, ma foi, la Ville va respecter cette suggestion qui, d'une manière ou d'une autre, aurait été faite.

855

Lorsque nous, dans notre mémoire, nous parlons d'améliorer les mesures d'intégration visuelle, nous parlons plutôt d'améliorer les mesures d'intégration visuelle pour les résidences qui sont existantes en bordure de Philippe-Lénard, c'est-à-dire juste juste au nord du parc de voisinage Vignan tel qu'identifié sur ce plan-là, qui est le plan 02 de notre mémoire.

860

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que, si je me reporte -- ce n'est pas la même carte, c'est parce que la photocopie n'est pas bonne de ce qu'on a devant nous.

865

**M. PIERRE MARCOTTE :**

Je pourrais peut-être vous donner, vous fournir le...

870

**LE PRÉSIDENT :**

875 Mais on le voit sur une autre photo.

**M. PIERRE MARCOTTE :**

880 On peut vous en fournir une copie immédiatement, si vous voulez. On en a des copies supplémentaires.

**LE PRÉSIDENT :**

885 Non, on vous suit quand même avec une autre carte. Mais est-ce qu'on doit comprendre qu'à ce moment-là, l'aménagement dans la partie nord, nord-est du poste Vignan pourrait servir également aux résidants de la rue à proximité du secteur Côte-des-Neiges aussi, qui sont en surélévation?

**M. PIERRE MARCOTTE :**

890 Oui. C'est-à-dire que s'il y a des mesures d'intégration visuelle qui sont faites en bordure de Jean-Perrin tout le long, à tout le moins, ça pourrait permettre à ce que tous les résidants de la rue Jean-Perrin, éviter qu'ils aient une vue directe sur la ligne et le poste.

895 Notre objectif est d'optimiser avant tout l'intégration visuelle du côté nord-est du poste en bordure des résidences existantes. La question des résidences proposées, à venir, s'il y a un développement, notre opinion est que, finalement dans la planification du projet, on pourra en tenir compte évidemment.

**LE PRÉSIDENT :**

900 Mais il va demeurer qu'il y a une zone industrielle à l'ouest, à proximité immédiate du poste.

**M. PIERRE MARCOTTE :**

905 Il va effectivement demeurer, monsieur le président, qu'il y a une zone industrielle à l'ouest du poste, mais il va aussi également demeurer que ces résidences-là pourront donner sur un corridor de verdure, qui est le ruisseau Desjardins, qui je suis sûr - parce que vous l'avez  
910 visité - est quand même un élément intéressant.

915 Le développement résidentiel qui prendrait place là, je vous dis que ce n'est peut-être pas un terrain prioritaire dans le développement du parc résidentiel, mais peut-être qu'avec les années, considérant qu'il s'agit quand même d'un territoire qui se situe près des lieux d'emploi, près du centre-ville de Hull-Ottawa, c'est quand même un secteur qui est très prisé pour le développement résidentiel.

920 Donc, on pourrait penser qu'il y aurait là un quartier - \*quartier+, le terme est gros -  
mais qu'il y aurait peut-être là une centaine d'habitations éventuellement plutôt orientées vers le  
corridor de verdure et qui tourneraient le dos au secteur industriel. Là, on est conscients qu'il y a  
quand même un secteur industriel là puis qu'on se situe à l'interface d'un secteur industriel.

925 Mais pour l'instant, notre objectif, la planification, disons, de ce secteur résidentiel là  
futur, je pense que la Ville est en mesure de l'assurer. Notre objectif est quand même d'assurer  
dans l'intégration visuelle des conditions plus acceptables pour les résidants qui se situent en  
bordure de Jean-Perrin.

930 Je suis quand même sûr qu'avec une réunion avec les gens d'Hydro-Québec, en termes  
de collaboration, c'est des choses qui peuvent être réglées par rapport à ça, compte tenu de la  
qualité de l'étude qui a été faite au nouveau de l'intégration visuelle.

**LE PRÉSIDENT :**

935 Merci, monsieur, merci beaucoup.

Nous invitons maintenant le ou les représentants de la famille Hotte-Charlebois.

**M. MARCEL CHARLEBOIS :**

940 Bonsoir, monsieur le président, mesdames les commissaires!

**LE PRÉSIDENT :**

945 Bonsoir, monsieur! Nous vous écoutons, monsieur.

**M. MARCEL CHARLEBOIS :**

950 Ça va être un témoignage humain. Je sais que vous allez entendre beaucoup d'experts,  
vous allez entendre, j'imagine, des représentants de municipalités et d'autres corps publics.

**LE PRÉSIDENT :**

955 Mais à date, dans deux autres séances, on a entendu aussi des citoyens, je vous  
assure.

**M. MARCEL CHARLEBOIS :**

960           Moi, je trouvais ça important que vous puissiez mettre un visage sur le mémoire que j'ai rédigé avec l'aide des membres de ma famille. J'aurais aimé que certains d'entre eux puissent m'accompagner. Nous sommes cinq.

965           Malheureusement, nous avons appris hier que c'était la première remise des bulletins à l'École Louis-Joseph-Papineau. Donc, ma femme est allée là avec la plus jeune. Ma deuxième qui fréquente, elle est en 5e secondaire, le collège du Sacré-Coeur à Pointe-aux-Chênes, s'occupe soir et matin de nourrir les bêtes. Et puis mon plus vieux a de dures journées au magasin du cultivateur et à l'abattoir Charron à Saint-André-Avellin, et puis quand il revient, il est crevé.

970           Donc, j'arrive du bureau et je vais vous présenter mon mémoire. Ça ne sera pas très long.

**LE PRÉSIDENT :**

975           En vous identifiant au tout début.

**M. MARCEL CHARLEBOIS :**

980           Oui, Marcel Charlebois. Et puis le nom des autres membres de ma famille sont: Jacqueline Hotte, ma conjointe; Olivier Hotte-Charlebois, mon fils; Amélie Hotte-Charlebois et Éliza Hotte-Charlebois, mes deux filles.

985           Donc, notre famille est propriétaire de deux fermes affectées par le tracé le plus au sud proposé par Hydro-Québec. La première des fermes fut acquise par les parents en 1987 et la deuxième, voisine de la première, a été acquise par l'aîné de la famille cette année, en 2000, grâce à ses économies. Pour les parents qui travaillent encore dans la région Hull-Ottawa, il s'agit d'un projet de retraite, alors que pour l'aîné, il s'agit de son projet de vie.

990           Une autre enfant est déjà impliquée dans l'élevage et l'entraînement de chevaux d'équitation, la deuxième qui s'occupe de soigner les bêtes. Le lieu a été choisi en fonction des projets de développement de chacun. Nous avons à coeur l'avenir de nos enfants et nous prenons les mesures pour leur laisser un héritage tangible. Nous avons le projet de développer une petite entreprise agro-touristique et nous entreprenons présentement les démarches pour obtenir notre certification biologique auprès de Québec Vrai, un organisme de certification.

995           Depuis plus de trois ans, nous avons expérimenté divers petits élevages: chevaux, nous avons présentement cinq chevaux, bovins, quelques vaches, des chèvres. Nous avons même élevé le sanglier, des chapons, des poules, des dindes, des pintades, des oies, des canards et des lapins.

1000

1005 Nous avons remis en production la petite érablière qui a su résister avec peine à l'exploitation sauvage du boisé montagneux par le précédent propriétaire et effectivement affectée par le verglas de 1998. Nous recevons chaque année quelques groupes d'écoliers et de jeunes durant le temps des sucres et avons organisé déjà quelques visites à la ferme. Notre érablière a un cachet tout à fait rustique avec son évaporateur chauffé au bois et la collecte de l'eau d'érable que nous faisons à la chaudière et en utilisant des chevaux.

1010 Cette exploitation est directement affectée, de même que le potentiel agro-touristique que représente la nature sauvage abritant de nombreux chevreuils, orignaux, castors, etc., ainsi que la faune et la flore de nos marécages, lacs et ruisseaux, où sont déjà construits deux chalets, d'ailleurs.

1015 La mère suit présentement une formation de phytothérapeute, thérapie par les plantes. Avec le père, ils ont suivi un cours de culture et cueillette de plantes médicinales. En plus des projets de culture et de transformation de plantes médicinales, nous songeons aussi à développer à Ripon un projet de perma-culture dès le printemps prochain.

1020 La perma-culture, c'est la façon dont les Autochtones cultivaient le sol. Plutôt que de labourer le sol, avec les moyens qu'ils avaient, ils n'avaient pas de moyens techniques, donc ils faisaient des buttons. Et puis pour eux, labourer le sol, c'était comme blesser le sol. Parce que pour eux, le sol, c'est comme la peau de l'être humain, et la végétation qui y pousse, c'est comme le poil que nous avons sur notre corps. Donc, on a l'intention d'essayer la perma-culture.

1025 Nous avons assisté à quelques soirées d'information sur le projet. Les représentants d'Hydro-Québec n'ont pas réussi à nous convaincre du bien-fondé du projet de bouclage de l'Outaouais par une ligne à 315 kilovolts. La plupart des réponses des représentants d'Hydro-Québec m'ont paru évasives. Plutôt que de songer à renforcer la ligne actuelle au même coût, 175 millions \$, que la nouvelle ligne, mais les impacts environnementaux en moins, les experts de la société d'État tiennent à tout prix à construire une nouvelle ligne, ce qui doublera les effets négatifs sur l'environnement, pollution visuelle, utilisation de phytocides, champs électromagnétiques, dommages à la faune et à la flore, et enfin, le plus important, tous les effets négatifs sur les résidants de la région et les visiteurs.

1035 L'argument massue d'Hydro-Québec est l'éventualité de désastres météorologiques de tous ordres. On cherche ainsi à faire peur à la population de la région. Un expert d'Environnement Canada a pourtant affirmé qu'il y a peu de probabilité qu'un verglas semblable à celui de 1998 se reproduise. À cela, les experts d'Hydro-Québec s'empressent de rétorquer que d'autres cataclysmes, tels tremblements de terre, glissements de terrain et inondations, nous guettent et menacent la ligne actuelle, et que la seule façon de se prémunir contre ceux-ci est de construire une nouvelle ligne.

1040 Les experts de la société d'État semblent être en mal de ces mégaprojets d'harnachement monstre, nostalgie de Manic-Outardes, Baie James et autres. Ils se replient

1045 sur des projets moins importants certes, mais encore stimulants pour eux, comme la construction d'une nouvelle ligne à haute tension.

1050 Nous ne croyons pas que ce bouclage est nécessaire au bien commun. Nous sommes contre ce projet de bouclage de l'Outaouais et nous suggérons au BAPE de recommander au ministre de l'Environnement de rejeter le projet de bouclage, et de demander à Hydro-Québec de renforcer la ligne actuelle au même coût et de proposer des alternatives nouvelles moins polluantes.

1055 Comme nous ne sommes pas très optimistes sur l'issue de cette saga, nous voudrions que le BAPE indique au ministre qu'advenant le cas où il juge le bouclage nécessaire, il recommande à celui-ci d'imposer à Hydro-Québec le tracé 1 ou 2, les plus au nord, qui selon nous auront moins d'impact sur la zone la plus habitée de la Petite-Nation. Le développement agro-touristique de la région pourrait beaucoup souffrir de la présence de lignes à haute tension sur son territoire.

1060 Le développement agro-touristique, c'est la voie de l'avenir chez nous. Nous, avec la culture biologique, avec les petits élevages que nous avons, c'est plutôt des granolas que nous allons attirer comme touristes, qui ne seront certainement pas contents de côtoyer des lignes à haute tension. La région est intéressante par ses caractéristiques, terre vallonnée en partie boisée et avec une multitude de petits lacs et de cours d'eau. On constate qu'elle attire de plus en plus de gens soucieux d'une qualité de vie qu'ils entendent défendre à tout prix.

1070 Nous connaissons bien les impacts de vivre à proximité d'une ligne à haute tension puisque notre résidence à Hull, où nous habitons il y a trois ans et demi, y était contiguë. Nous avons fait un choix et l'impact qu'aurait le tracé passant sur nos terres est inacceptable et non justifié. Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

1075 Merci, monsieur Charlebois. Si vous permettez, ma collègue, madame Girard, a quelques questions d'éclaircissement.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1080 Juste d'abord pour nous situer, vous avez deux fermes en exploitation: une qui serait en projet à Ripon et une autre...

**M. MARCEL CHARLEBOIS :**

1085 Les deux sont à Ripon.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Les deux sont à Ripon.

1090

**M. MARCEL CHARLEBOIS :**

C'est que mon fils a acheté la ferme voisine de la nôtre, qui était à vendre cette année.

1095

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Et ce serait vos deux propriétés qui seraient affectées par la construction d'une ligne, tel que vous le montrez?

1100

**M. MARCEL CHARLEBOIS :**

Je ne me souviens plus du tracé. C'est le 3, je pense, le tracé.

1105

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Le 3?

1110

**M. MARCEL CHARLEBOIS :**

Le tracé le plus au sud, qui passe au sud de Ripon.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1115

Vous nous faites part dans votre mémoire que vous avez le projet de développer une entreprise agro-touristique et que vous êtes en train de faire des démarches à ce sujet. Est-ce que vous pouvez nous parler un peu de ce projet précis là?

**M. MARCEL CHARLEBOIS :**

1120

Oui. Bien, là, comme je dis, on a essayé, depuis trois années, quelques petits élevages. C'est sûr qu'on a l'intention d'avoir des chevaux parce qu'on a une fille qui fait de la compétition équestre. Elle a fait du concours complet, il y a quelques années. Il y a deux ans, elle fait du dressage. Elle s'est classée dans la région Laurentides, cette année. Elle a même représenté la région aux Jeux équestres du Québec à Blainville, cette année.

1125

Mon plus vieux, lui, est un décrocheur, dyslexique. Depuis l'âge de 16 ans qu'il a quitté l'école. Il avait beaucoup de difficulté. C'est un jeune homme brillant. Nous avons réussi à l'intéresser à la ferme et nous l'avons même convaincu d'investir ses économies, une partie d'héritage d'un de ses grands-pères dans la ferme voisine. De cette façon-là, on s'assure que son bien est bien placé. Cette ferme-là est contiguë à celle que nous avons achetée en 1997.

1130

1135           Donc, moi, j'ai appris à faire du sirop d'érable, il y a quelques années. Nous avons commencé à recevoir des groupes scolaires et des groupes de jeunes lors de la période des sucres. C'est vers ce genre d'activités-là que nous voulons nous diriger. Évidemment, nous ne sommes pas là-dedans à temps plein, parce que ma femme et moi travaillons encore au gouvernement fédéral, ma femme à Hull et moi à Ottawa. Nous avons encore quelques années avant de pouvoir avoir une retraite intéressante.

1140           C'est sûr que les petites fermes de la Petite-Nation, ce ne sont pas des fermes qui font vivre beaucoup de gens. D'ailleurs, les producteurs agricoles du coin sont en train de vendre leurs bêtes, surtout les bêtes à cornes, à cause des nouvelles normes d'environnement. On ne peut pas faire d'agriculture industrielle sur ces petites terres-là. Donc, l'avenir, c'est l'agro-tourisme. C'est d'attirer les visiteurs. C'est de développer des nouvelles méthodes.

1145           Il y a une coopérative de producteurs biologique de Papineau. Il y a plusieurs membres dans la Petite-Nation, on essaie de développer la culture potagère biologique. On essaie de développer la culture et la cueillette des plantes médicinales, qui sont très en demande. La région s'organise et puis une ligne à haute tension viendrait, je pense, couper les visiteurs, couper... comment pensez-vous que l'impact - et je ne le sais pas, je n'ai pas la réponse - mais  
1150 l'impact de l'épandage de phytocides sur l'obtention d'une certification biologique, ça pourrait nous affecter. La proximité aussi des champs magnétiques, c'est autre chose.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1155           Merci beaucoup.

**M. MARCEL CHARLEBOIS :**

1160           C'est un projet d'avenir qu'on est en train de -- puis pour démontrer notre sérieux, c'est qu'on n'a pas attendu trois ans avant d'essayer des choses. On a déjà des chevaux, on a déjà des bêtes à cornes. On est rendu à une quinzaine de bêtes à cornes, quelques chèvres. Oui, on en a trois, mais au moins on est en train d'expérimenter certaines choses et on fera un choix.

1165           Mais ce qui semble intéressant pour nous, ce serait d'avoir une petite ferme avec de petits élevages pour inviter justement des groupes de jeunes. Quand des enfants viennent chez nous, ils sont tellement enchantés. Vous pouvez demander à des directeurs d'école qui sont venus, à des professeurs. Puis jusqu'à maintenant, on ne l'a pas fait de façon commerciale, on a invité des groupes de jeunes qu'on connaissait, des Hirondelles, des collègues de bureaux, des classes d'écoles de Ripon. Même une école à Hull que mes trois enfants ont fréquenté, le  
1170 directeur est venu, il y a deux années. On a pris ça en film vidéo.

          En tout cas, je pense que c'est ce qui nous intéresse le plus, d'attirer des familles, des groupes de jeunes avec une ferme traditionnelle avec plusieurs petits élevages, des nombres limités évidemment d'animaux, avec aussi la cabane à sucre, les randonnées, les tours en

1175 traîneau tiré par les chevaux. Nous avons deux chevaux de trait. D'ailleurs, la jument a pouliné il y a deux semaines.

Donc, c'est ça, en gros.

1180 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Charlebois.

**M. MARCEL CHARLEBOIS :**

1185

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1190

Nous allons prendre une pause et poursuivre immédiatement après.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1195

**LE PRÉSIDENT :**

Nous allons reprendre avec les représentants de la Communauté urbaine de l'Outaouais et de la MRC Des Collines-de-l'Outaouais.

1200

**M. MARC CROTEAU :**

D'abord, monsieur le président et mesdames les commissaires, merci de l'opportunité que vous nous donnez de se présenter devant vous. D'abord, je vais présenter les gens qui sont avec moi, ici, monsieur Marc Carrière, préfet adjoint de la MRC Des Collines et aussi maire de Val-des-Monts; Michel Bélanger, directeur de la planification à la MRC Des Collines; mon acolyte, responsable de l'environnement au niveau de la Communauté urbaine de l'Outaouais, monsieur Frédéric Tremblay. Et moi-même, Marc Croteau, je suis président de la Communauté et maire de la Ville d'Aylmer.

1210

On a fait parvenir un mémoire, le 10 au matin, qui a été approuvé par le conseil de la Communauté le 9 au soir. Je n'en ferai pas la lecture, si vous me permettez. Je sais que vous en avez eu une copie, donc, je n'en ferai pas une lecture textuellement. Par contre, je vais brosser rapidement chaque item pour arriver par la suite aux préoccupations et aux recommandations.

1215

D'abord, en ce qui a trait à l'introduction, la Communauté urbaine et la MRC, au moment où ça a été rédigé, représentaient un amalgame de douze municipalités. Donc, je vous laisse déduire de ce qui arrivera de tout ça. Et puis on représente 250 000 personnes.

1220

Pour ce qui est de l'intérêt général visant le projet, on a suivi, d'ailleurs avec beaucoup d'intérêt, la planification du projet, évidemment, parce qu'on avait beaucoup de préoccupations. Ça a aussi beaucoup de conséquences sur l'alimentation en hydroélectricité pour le secteur de la MRC et de la Communauté urbaine. Ensemble, en fait, on a pris connaissance du rapport 143 du BAPE concernant le projet d'aménagement du poste Outaouais, un autre projet touchant l'alimentation de l'Outaouais en électricité.

1225

Pour ce qui est de la planification du territoire, je tiens à préciser que la CUO et la MRC, on a fait le premier schéma d'aménagement en 1977 - à ce moment-là, c'était la CRO, la Communauté régionale de l'Outaouais - et ce, avant même le décret de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Donc, la planification urbaine, ici, on fait ça depuis maintenant vingt-cinq ans ou à peu près.

1230

La Communauté urbaine a un nouveau schéma qui a été adopté, il est en vigueur depuis le 5 janvier dernier, schéma qui a pris, en fait, huit ans de travail assidu au niveau des négociations. C'est le premier depuis la création de la CUO en 1991 et, en conséquence, est adapté aux nouveaux défis et réalités du milieu urbain, c'est-à-dire la diversification économique, le développement des transports et des communications, la gestion de l'urbanisation ainsi que la protection de l'environnement et du patrimoine. C'est pour nous un outil important.

1235

La CUO ne saurait aussi trop insister sur la fiabilité du réseau d'alimentation pour assurer une desserte sécuritaire et continue de l'ensemble de notre territoire, notamment dans le cas des pôles technologiques ou technologiques et d'affaires qui représentent à eux seuls une superficie de plus de 1 750 hectares.

1240

Je dois vous dire que j'ai l'occasion, moi, de faire beaucoup de prospection, de rencontres avec des gens de la haute technologie, des gens de nouvelle économie, si on peut dire ainsi, qui veulent venir s'implanter. On sait qu'actuellement, la haute technologie est le créneau ou l'axe prioritaire au niveau du développement de Hull et puis c'est une problématique en ce qui a trait aux difficultés qu'on a en alimentation en hydroélectricité par rapport aux pannes qui sont très fréquentes. Donc, on va y toucher un peu plus tard aussi dans le mémoire.

1245

Donc, ce n'est pas surprenant de constater que le projet d'Hydro-Québec de créer une boucle permanente entre les postes Chénier, Grand-Brûlé et Vignan est spécifiquement désigné, à l'article 7.1.1.2 du schéma, à titre d'élément stratégique de développement et d'exigence gouvernementale.

1255

Je tiens à préciser qu'il n'est pas statué dans le schéma de la MRC pour cause que le schéma de la MRC a été adopté avant la présentation du projet d'Hydro-Québec.

1260

1265 Donc, la CUO et la MRC partagent aussi le même espace économique qu'Ottawa-Carleton. En fait, on a 17 % des emplois qui se situent au niveau du territoire, 87 000 emplois. Pour apporter véritablement une contribution au développement économique, le CUO et la MRC doivent pouvoir compter sur des services et des infrastructures de qualité offerts par différents partenaires. Parmi ceux-ci, évidemment, la distribution de l'électricité demeure une ressource indispensable non seulement pour la sécurité et le bien-être de nos citoyens, mais aussi pour le développement de nos espaces économiques et urbains.

1270 Pour ce qui est de la sécurité et les mesures d'urgence, les municipalités membres de la CUO et de la MRC ont compétence en matière d'intervention et de planification eu égard aux mesures d'urgence.

1275 Lors de la panne qu'on a connue de la crise du verglas, je dois aussi vous dire qu'il y a eu concertation et coordination des efforts au niveau régional, où j'ai eu l'occasion à ce moment-là de chapeauter toutes les entraides et les aides entre les douze municipalités, ainsi même que du côté d'Ottawa-Carleton, pour la crise qu'on a connue en 1998.

1280 C'est avec stupéfaction d'ailleurs et indignation que la CUO et la MRC ont pris connaissance de commentaires formulés durant la première partie de cette audience à l'effet qu'il serait acceptable de perdre l'électricité pendant quelques heures, voire même quelques jours. On ne peut que condamner l'étroitesse d'esprit de tels propos et remettre les pendules à l'heure, que le territoire visé soit urbain ou rural. Il ne faut pas que le temps qui s'écoule nous fasse oublier les épreuves vécues dans la région entre le 6 et le 12 janvier 1998, et plus se rappeler que dans tous nos malheurs, la région de l'Outaouais est demeurée relativement chanceuse de n'avoir vécu que des problèmes de distribution et non pas une interruption généralisée de transport comme en Montérégie.

1290 Ça me fait penser un peu, puis je vais faire un petit parallèle avec ça, parce que l'ayant vécu. C'est comme quelqu'un qui subit son premier infarctus. On va à l'hôpital, on se fait avertir que c'est surmenage, on travaille trop, on ne mange pas bien. Donc, on fait attention. On fait attention pour quatre mois, six mois, sept mois. Puis le huitième mois, bien, là, on ne fait plus attention parce qu'on a oublié ce qui nous est arrivé. Et puis effectivement, les craintes qu'on a au niveau de la Communauté urbaine, c'est qu'on dit que: \*Ça n'arrivera plus, ça, le verglas et puis ça ne sera plus dangereux pour nous. Puis on ne vivra plus des catastrophes comme ça.+

1300 Et bien, on l'a vécu et on a analysé et on a appris. On a appris au niveau de nos plans de mesures d'urgence, on a appris au niveau de nos plans de coordination et de coopération. Et on a aussi appris une leçon que notre système d'alimentation hydroélectricité est très, très, très fragile dans l'Outaouais.

Personne au Québec ne peut tolérer indéfiniment une panne d'électricité. Aurait-ce pu vraiment être pire? En cas de panne complètement généralisée, il faut réaliser que, en plus des mesures d'urgence à implanter à une échelle complètement différente que ce qui fut vécu en 1998, certains impacts additionnels sont à planifier.

1305

Certaines des usines d'eau potable ne peuvent alimenter leurs pompes qu'au débit minimum en cas de panne d'électricité. La Communauté urbaine a quatre usines d'eau potable qui desservent les 218 000 personnes qui sont sur le territoire de la Communauté urbaine.

1310

Bien que les services de santé ne soient pas notre compétence, on se doit de se rappeler qu'à tous les jours, 625 personnes sont hospitalisées pour des soins de courte durée, 20 personnes subissent une intervention chirurgicale majeure et 35 personnes subissent une chirurgie d'un jour.

1315

Plusieurs ménages, dont le revenu moyen annuel varie entre 42 000 et 59 000, vont subir des pertes de revenus d'emploi et de commerce en cas de panne prolongée.

1320

Plusieurs commerces aussi - j'ai entendu tantôt, vous avez fait une demande au niveau de Gatineau - plusieurs commerces, industries et institutions ont subi d'énormes pertes dans le cas du verglas. Et c'est aussi pour nous une certaine préoccupation.

1325

Pour toutes ces raisons, même si certains argumentent que la faible probabilité que se produisent de tels événements catastrophiques puisse atténuer leur impact sur la population, la Communauté urbaine et la MRC profitent de cette audience pour déclarer d'une seule voix que l'ampleur de l'impact, suite à un événement catastrophique sur le réseau électrique, est trop grand pour ne pas investir dans toutes les mesures de prévention et de mitigation possibles à leur endroit.

1330

D'abord, la fiabilité de l'alimentation journalière. L'intérêt face à ce projet ne doit cependant pas se limiter aux seuls événements catastrophiques. La Communauté urbaine et la MRC sont desservies par un réseau électrique particulièrement capricieux. Les oscillations, survoltages et interruptions momentanées d'électricité sont ici des événements malheureusement endémiques.

1335

Cela fait sourire lorsque l'impact se limite à un réveille-matin qui se dérègle. Ce n'est pas grave quand tu te réveilles en retard, puis il est midi, midi, midi. Ce n'est pas bien bien grave. Par contre, de perdre des données informatiques, c'est toute une autre histoire. Tenter de promouvoir un parc technologique avec un tel handicap est d'autant plus ardu.

1340

Même si l'ampleur des caprices de l'alimentation électrique n'est pas chiffrée, la Communauté urbaine et la MRC tiennent à signaler à cette Commission qu'une stabilisation de l'alimentation électrique aura un impact direct sur le bien-être quotidien de la région, pas juste en cas d'urgence.

1345

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

Ça fait le tour et ça brosse le tableau pour ce qui est du mémoire déposé. Et je sais que monsieur le préfet adjoint voudrait vous adresser la parole, monsieur le président.

1350 **M. MARC CARRIÈRE :**

1355 Bonsoir! Merci de l'opportunité que vous nous donnez. Si on a décidé, la MRC Des Collines et la Communauté urbaine, de faire un mémoire conjoint, ce n'est pas que la MRC veut absolument se fusionner, donnez-nous le temps, c'est parce qu'on en vient aux mêmes conclusions.

1360 Je dirais que 90 % et même 95 % du tracé qui concerne la CUO et la MRC passe dans le territoire de la MRC. Et puis avec les gens des départements d'urbanisme des différentes municipalités, monsieur Bélanger, les gens d'Hydro-Québec, on a identifié un circuit qui serait le moins dommageable pour autant l'aspect visuel que tout autre au développement futur de nos municipalités.

1365 Ce que j'ai eu l'assurance aussi d'Hydro-Québec, c'est qu'ils seraient et ont été à date à l'écoute des besoins des propriétaires qui ont demandé soit des petits déplacements.

Je vais vous donner un autre exemple qui tient à coeur bien de gens. C'est l'exemple d'avoir des barrières à l'intérieur, aux limites des chemins et des trails - excusez le terme - d'Hydro-Québec, qu'on pense seulement qu'en milieu rural, les fameux VTT, etc., qui pourraient empiéter sur les terrains privés de ces propriétaires-là.

1370

**M. MARC CROTEAU :**

Dans les emprises.

1375 **M. MARC CARRIÈRE :**

Dans les emprises, oui, également. Mais un coup sur les emprises, les gens peuvent aller n'importe où sur les propriétés privées.

1380 Si ce n'est pas prévu dans le schéma d'aménagement un circuit pour Hydro-Québec, c'est que nous, notre schéma d'aménagement était déjà prêt avant la période du verglas. Je pense que la MRC a été touchée d'une façon assez sérieuse, en 98. Les municipalités les pires, j'en suis un bon témoin, Val-des-Monts, ça a été 23 jours pour à peu près 50 % de la population. Donc, c'est une ligne grandement attendue, qui serait complètement nécessaire, je pense, pour autant la CUO que la MRC Des Collines.

1385

Puis pour ce qui est - je me répète là - mais au niveau de l'impact au niveau de l'environnement, je pense qu'on a tracé le tracé le moins dommageable. Voilà.

1390 **LE PRÉSIDENT :**

Quelques questions, si vous permettez, en commençant par ma collègue, madame Chauvin.

1395 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Là, je ne sais pas, probablement que je m'adresse un peu aux deux, à la Communauté urbaine et à la MRC.

1400 Dans votre mémoire, vous faites état du fait que dans la région de l'Outaouais, l'alimentation en électricité, elle subit peut-être plus de défaillance que dans d'autres régions. C'est ce que j'ai compris. Est-ce que vous pouvez nous donner quelques précisions ou des exemples ou des commentaires sur comment ça se passe, à quel moment, dans quelle région, à quoi vous attribuez ça, dans quelle mesure est-ce que la ligne Grand-Brûlé - Vignan  
1405 permettrait de...

Parce que ce que je comprends, c'est que ce n'est pas lors d'événements exceptionnels que se produisent ces variations de courant ou de tension que vous avez indiquées dans votre mémoire, mais plutôt dans le cours normal d'une journée. C'est un peu là-dessus que j'aimerais  
1410 avoir vos commentaires.

**M. MARC CROTEAU :**

D'abord, je vais vous dire que nous sommes une région où il y a beaucoup de vent, beaucoup plus, par exemple, qu'on peut retrouver au Saguenay. Il y a d'autres régions  
1415 évidemment du Québec qui ont beaucoup de vent aussi. Mais on a beaucoup de boisés. Nos régions urbaines sont beaucoup développées dans des régions où il y a des boisés, notamment à Aylmer et aussi des parties aux extrémités surtout de Hull, de Gatineau, Masson-Angers, Buckingham.

1420 Donc, c'est une problématique au niveau de - ça a déjà été, en tout cas - au niveau de l'élitage. C'est moins pire maintenant. Par contre, on a beaucoup d'alimentation en arrière-cour qui rend très difficile l'élitage aussi.

1425 Il y a d'autres aspects de réponse aussi. Monsieur Tremblay, si vous permettez.

**M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

C'est sûr que ce n'est pas quelque chose qu'on a de chiffré, puis on n'a pas d'analyse  
1430 comparative au reste du réseau, c'est quelque chose d'éminemment subjectif. Une bonne partie de la main-d'oeuvre ne vient pas de la région, ça fait que les gens ont toujours une espèce de bagage.

Maintenant, c'est sûr que des très légères fluctuations de courant, il y en a à toutes  
1435 heures du jour. Et il n'y en pas nécessairement dans des événements comme des orages où ce

serait prévisible, c'est déjà arrivé dans des soirs de brouillard sans vent. On ne connaît pas la cause. On est profanes en électricité, on est bien mal à l'aise. Et c'est souvent très très bref. C'est juste assez pour soit faire une oscillation, puis tout le système informatique et l'éclairage se recalibrent à 0, les réveille-matin, les systèmes de son, ce genre de chose-là.

1440

C'est assez sévère. J'ai déjà vu des commerces investir assez massivement, par contre, pour mettre des protecteurs de surcharge sur presque toutes les prises électriques pour protéger le matériel électronique plus sensible. Mais on n'a pas de chiffres, par exemple, puis je pourrais pas vraiment vous dire si c'est pire ici qu'ailleurs. Mais ce n'est pas exceptionnel du tout. Quand on dit que c'est endémique, le terme là-dessus est choisi. Ce n'est pas exceptionnel. C'est malheureusement des choses qui arrivent.

1445

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Aussi, dans votre mémoire, vous donnez l'exemple, de mémoire, de la région de Papineau, je pense, qui aurait été affectée pendant une longue période, contrairement à la région de Buckingham, pendant la période de verglas de 98, pour laquelle l'alimentation d'électricité avait été coupée pendant une plus courte période, mais vous ne parlez pas des autres villes de la MRC ou de la Communauté urbaine.

1450

1455

Est-ce qu'il y a eu des grandes différences d'une ville à l'autre, en termes de la durée des pannes pendant la période de verglas de 98? Puis je ne sais pas si vous êtes en mesure de spécifier, par exemple, si c'est une région où c'était surtout dans le réseau de distribution ou...

1460

**M. MARC CROTEAU :**

Nous avons été relativement chanceux, si on peut dire ainsi, lors de la crise du verglas de 98, pour cause que la grande majorité de nos pannes, qui ont été jusqu'à 20 jours, 18-20 jours, dépendamment des secteurs, dans la région urbaine, la municipalité qui a été le plus frappée a été Aylmer, dont je suis le maire. Par contre, on a eu des problèmes au niveau de Buckingham aussi, Masson-Angers, Hull un petit peu moins et Gatineau. Heureusement que c'était toujours ou à peu près relié à la distribution et non pas le transport, contrairement à la Montérégie. Vous avez fort bien connu d'ailleurs la problématique de la Montérégie. Nous, c'était des problèmes de distribution beaucoup plus que de transport.

1465

1470

Par contre, quand on en fait l'analyse par la suite et on en tire une leçon, que si nous avions eu des problèmes de transport, ça aurait été tout à fait catastrophique par rapport à la durée de temps qui aurait été nécessaire pour remettre en place un système adéquat.

1475

Au niveau de la Communauté urbaine, je dois gérer ou nous avons à gérer, je devrais dire, quatre usines d'eau potable et une usine d'assainissement des eaux. Plusieurs mesures ont été avancées depuis pour sécuriser, à tout le moins, nos équipements et tout ça.

1480 Mais si je vous disais que pendant la crise du verglas, on a été à dix-quinze minutes  
près d'être obligé d'évacuer l'hôpital de Buckingham dans le milieu de la nuit. Une décision  
devait être prise, on a réussi avec Hydro-Québec de les alimenter de façon temporaire, mais  
c'est une situation qui est alarmante. Et puis j'avais à prendre cette décision-là à un moment  
1485 donné. Et puis heureusement, on a pu régler le problème à l'intérieur de dix-quinze minutes  
avant qu'on soit dans l'obligation d'évacuer pour cause qu'on ne pouvait plus protéger pour  
l'incendie, l'alimentation d'eau potable. Nos génératrices peuvent fournir un débit, mais elles ne  
peuvent pas fournir un débit pour répondre aux incendies. Et donc, c'est vraiment la  
problématique qu'on a vécue au niveau urbain.

1490 Puis vous autres, au niveau du rural, il y a eu énormément...

**M. MARC CARRIÈRE :**

1495 Au niveau rural, je pense que ça a été beaucoup plus catastrophique qu'au niveau  
urbain. Puis je suis d'accord avec monsieur Croteau, à l'effet que les lignes secondaires ou  
tertiaires chez nous dans les boisés - toutes les municipalités de la MRC sont dans des secteurs  
boisés - ça a été catastrophique.

1500 Mais s'il faut ajouter à ça des catastrophes comme il y a eu en Montérégie, je pense que  
ce n'est pas 23 jours ou 24 jours à Val-des-Monts et 18-19 jours à La Pêche que ça aurait pris.  
Ça aurait peut-être été encore beaucoup plus, parce que les gens se seraient attardés  
probablement aux lignes de transport primaires et secondaires, tertiaires, ça aurait encore plus  
long. Donc, je pense que l'importance est là.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

1505 Il me semble me souvenir aussi que, par exemple, la Ville de Hull est une des villes où  
le réseau souterrain est quand même assez développé. Puis tout à l'heure, on entendait les  
représentants de la Ville de Gatineau dire que dans une partie de la ville, il y avait aussi une  
bonne portion du réseau qui était souterrain. Je pense qu'on parle de distribution.

1510 Est-ce que, selon vous, ça a permis à l'ensemble de la région de mieux résister aux  
impacts de la tempête de verglas?

**M. MARC CROTEAU :**

1515 Bien, vous dire tout ce qui nous a sauvés dans tout ça, si je peux dire ainsi, c'est le fait  
que ce n'était pas un problème de transport, c'était un problème de distribution.

1520 Si je vous disais que le secteur d'Aylmer, qui a été le plus longtemps sans électricité,  
est un secteur enfoui, pour cause que ça a été difficile de trouver le problème. C'est un  
problème d'alimentation de tout le secteur et ça a été difficile de trouver le problème. Et ça a été  
la situation qui a été la plus critique par rapport à la desserte d'Aylmer. On parle d'un secteur

d'environ 1 300, 1 400 maisons, qui est le parc Aylmer, qui est le dernier secteur qu'ils ont pu rebrancher, si je peux dire ainsi, réalimenter.

1525

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être une autre question. Vous nous avez parlé de l'exemple de celui qui a un infarctus, puis de ce qu'il doit faire par après, en imaginant facilement que ce n'est pas un témoignage personnel.

1530

**M. MARC CROTEAU :**

Peut-être.

1535

**LE PRÉSIDENT :**

1540 Peut-être? Et la question s'adresse en premier au préfet de la MRC Des Collines. Vous avez parlé également de la situation particulière de Val-des-Monts, de 23 jours. Vous venez juste d'y référer une seconde fois.

1545 Chez vous, les gens, ce que vous avez connu, comment ils ont réagi à ça? Est-ce qu'il y a des choses qui sont mises en place présentement dans le secteur rural ou le secteur urbanisé de votre communauté?

**M. MARC CARRIÈRE :**

1550 Des secteurs urbanisés, il n'y en a pas beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais il y a quand même...

1555 **M. MARC CARRIÈRE :**

1560 C'est sûr qu'au niveau municipal, on a revu notre plan de mesures d'urgence. Personne n'était prêt à l'époque ou personne s'attendait à ça. Donc, on l'a vécu en improvisant beaucoup. Mais on l'a revu en grande partie, puis on a fait des travaux, beaucoup de travaux d'élagage à l'époque, où est-ce qu'il y a eu une longue bataille avec le ministère de la Sécurité civile pour se faire payer. Mais ça, c'est une autre histoire là. Mais c'est réglé à 99 %. Mais effectivement, il y a eu beaucoup de travaux qui ont été faits depuis.

**LE PRÉSIDENT :**

1565 Je comprends, ce qui est réglé, c'est la partie financière mais...

**M. MARC CARRIÈRE :**

1570 La partie financière, oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1575 Mais la partie du programme de dégagement, est-ce que pour vous, c'est réglé?

**M. MARC CARRIÈRE :**

1580 Oui. Mais là, je ne parlerai pas pour Hydro-Québec, les programmes qu'ils ont. Mais je parle de notre part, ce qu'on a fait à l'époque, parce que souvent les réseaux électriques sont en bordure de nos chemins, puis c'était problématique ou dangereux à la circulation et la sécurité des gens.

**M. MARC CROTEAU :**

1585 Peut-être juste ajouter, monsieur Cloutier, un problème que j'ai eu à faire face aussi, avec lequel c'était assez fragile. Je vous donne une idée de l'ampleur que pouvait amener un manque d'électricité pendant une durée prolongée.

1590 On a une station de pompage pour les eaux usées. Ça s'appelle la station de pompage Champlain située dans la partie Pointe-Gatineau. Évidemment, notre intercepteur régional part de la limite ouest à peu près d'Aylmer et se rend à Templeton Est. Donc, c'est la même usine qui dessert les presque 200 000 personnes le long de la ligne. C'est gravitaire. Donc, ça descend à un moment donné jusqu'à 80 pieds, c'est repompé, ça redescend à 80 pieds, 1595 jusqu'à temps que ça se rende à l'usine.

La station de pompage Champlain fonctionne sur génératrice. On a eu à faire venir deux autres génératrices en cas d'avoir une panne prolongée. Si la génératrice cesse de fonctionner pendant 15-20 minutes, on a facilement 2 à 3 000 résidences où elles deviennent, elles, des bassins de rétention des eaux usées.

1600

**LE PRÉSIDENT :**

1605 Et depuis ce temps-là, est-ce que vous avez gardé certaines de ces génératrices-là pour un éventuel problème?

**M. MARC CROTEAU :**

1610 Oui. On en a tout le temps deux en back up.

**LE PRÉSIDENT :**

En réserve.

**M. MARC CROTEAU :**

1615 En réserve. On avait un plan d'urgence qui était exceptionnel pour chaque usine. On n'avait jamais prévu qu'on pouvait avoir un plan de mesures d'urgence pour tout en même temps. Donc, ça, ça a été pour nous aussi une situation qui nous a fait réagir. Des mesures surtout au niveau des eaux usées, que c'est très dramatique.

1620

1625 Les gens ne réalisent pas ça. \*L'égout, ce n'est pas grave.+ Mais effectivement, ça aurait pu avoir des conséquences très très graves. On a fait des travaux depuis, on a sécurisé encore plus notre réseau, mais on ne pourrait pas absorber une panne 7, 10 jours complets. Ce serait vraiment difficile.

**LE PRÉSIDENT :**

1630 Je pense que ma collègue a une question pour vous, madame Girard.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1635 Oui, juste un éclaircissement en regard de ce que vous dites au niveau de votre réseau électrique capricieux. J'en déduis que vous avez un problème de stabilisation, en termes d'alimentation, qui est récurrent, que vous ne savez pas trop trop à quoi c'est dû ou quoi que ce soit.

1640 Je voulais juste vérifier avec vous, est-ce que ce projet de ligne, en termes de stabilisation, en termes d'alimentation - on ne parle pas de caprice du réseau ou autres - est-ce que vous avez eu, antérieurement à 1998, des projets? Je fais un lien simplement parce que vous dites que cette problématique-là était là avant.

**M. MARC CROTEAU :**

1645 Oui.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1650 Depuis longtemps.

**M. MARC CROTEAU :**

Oui.

1655 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1660 Est-ce que vous aviez, avant 98, des projets d'alimentation de source différente ou une autre ligne ou...

**M. MARC CROTEAU :**

Non. Par contre, c'est une problématique.

1665 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

... ou d'autres formes?

**M. MARC CROTEAU :**

1670

Non, sauf qu'on a tout le temps eu cette problématique-là. On a tout le temps été en discussion avec Hydro-Québec pour tenter de trouver des solutions à cette fragilité-là avec laquelle on vit.

1675

Le bouclage outaouais d'interconnexion avec l'Ontario, les gens l'ont soulevé pendant les audiences, j'ai pu voir dans les mémoires déposés, bien, ça va être la soupape de sécurité. Mais soyons clairs, en crise de verglas... d'abord, quand il pleut l'hiver, il n'y a pas une limite frontalière entre l'Ontario et le Québec, il pleut sur les deux bords. L'est ontarien a subi d'ailleurs des dommages semblables à qu'est-ce qu'on a pu voir en Montérégie.

1680

L'entraide a bien fonctionné. On est allé chercher 1 000 cordes de bois d'un fournisseur pour donner autant à l'Ontario qu'au Québec. Ça, ça a bien été. Sauf qu'en cas de crise comme ça, ce n'est pas le poste d'interconnexion qui va être capable de desservir l'Outaouais. Soyons clairs à ça. Il va mouiller l'autre bord aussi, il va y avoir les mêmes problèmes et eux ont la même responsabilité envers leur clientèle qu'Hydro-Québec a vis-à-vis sa clientèle.

1685

Quand on parle de la vente d'électricité à la région de Boston, par exemple, si on n'a pas d'électricité pour nous autres, on n'en enverra pas à Boston. On va se servir nous-mêmes avant d'en envoyer ailleurs. Et c'est le même principe avec Hydro-Ontario, avec l'interconnexion.

1690

Donc, c'est une préoccupation aussi qu'on a et qu'on a soulevée dans le mémoire.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1695

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1700

Une autre dernière question, si vous permettez. Madame Chauvin.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

1705 J'en avais oublié une. Je ne me souviens pas où j'ai lu ça, mais il me semble avoir lu qu'il y avait des prévisions de croissance démographique qui étaient légèrement plus élevées en Outaouais que dans l'ensemble du Québec.

**M. MARC CARRIÈRE :**

1710

Oui.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

1715

Est-ce que vous avez des commentaires à apporter là-dessus?

**M. MARC CROTEAU :**

1720

L'Outaouais est en effervescence et l'est depuis environ 1982, 1983. On a un taux de croissance d'à peu près 2,2 % à 3 % par année. Depuis les dix dernières années, le territoire de la Communauté urbaine a connu une croissance démographique d'environ 22 %, 23 %; le territoire de la MRC, dans les dix mêmes années, 41 % d'augmentation.

1725

On n'est pas un des taux les plus élevés au Québec, on est le taux le plus élevé au Québec au niveau de la croissance démographique, en grande partie pour cause que l'économie va excessivement bien. Il y a beaucoup d'emplois actuellement, autant d'un côté de la rivière que de l'autre, et l'économie fait en sorte qu'on a une explosion actuellement au niveau de la construction, au niveau du développement économique, au niveau de la nouvelle économie aussi qui vient tout alimenter ça.

1730

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Merci.

1735

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur le président, monsieur le préfet, messieurs, merci beaucoup.

**M. MARC CROTEAU :**

1740

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1745

Nous invitons maintenant le représentant de la Société des établissements de plein air du Québec, monsieur Claude Beaupré. Bonsoir, monsieur Beaupré!

**M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

1750

Bonsoir! Je me présente. Claude Beaupré, directeur de la Réserve faunique de Papineau-Labelle. Je vais vous présenter le mémoire de la Société pour ces audiences.

Je vais laisser faire la table des matières, je vais passer directement à l'introduction.

1755

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

**LE PRÉSIDENT :**

1760

Je me permets de vous interrompre. Si vous ne l'avez pas entendu au tout début de la présentation, je l'ai répété un peu plus tard, compte tenu de la longueur de votre mémoire, ce qu'on demande, c'est aussi autant que possible, on invite les gens à nous donner les éléments principaux. Je regarde ce qu'il reste et on en a encore pour une bonne vingtaine de minutes si c'est tout lu.

1765

Je ne sais pas si vous avez entrevu peut-être la possibilité de nous donner des extraits? Sinon, on pourrait peut-être vous inviter à passer par-dessus les impacts et vous référer directement à votre proposition et surtout à votre conclusion. Et, nous autres, on va revenir sur des parties de votre mémoire.

1770

**M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

Enfin, il reste quatre pages à lire. On ne lira pas nécessairement -- elles paraissent volumineuses, c'est des annexes, on ne passera pas au travers mais je pense qu'il est important, à moins que la Commission -- je suis sûre qu'elle va les voir aussi au niveau des documents déposés mais je pense que c'est important de voir ce qui avait été décidé en 98 pour voir les conclusions qu'on veut faire.

1775

**LE PRÉSIDENT :**

1780

C'est une suggestion qu'on vous faisait pour la bonne compréhension de tous mais si ce n'est pas le cas, allez-y. On vous écoute.

1785 **M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

Mais je pense que c'est important dans le contenu. Je pourrai peut-être en passer quelques paragraphes à certains items.

1790 Ce qu'il est important de constater, c'est l'impact sur la réserve. On avait des ententes faites en 1998. La position de la SÉPAQ a toujours été de s'objecter au passage d'une ligne de transport d'énergie électrique.

1795 Le promoteur mentionne qu'on s'est entendu avec la SÉPAQ. Oui, on s'est entendu en autant que si on dit qu'il y a une ligne qui passe là, on veut qu'elle soit de moindre impact. Donc, ce que je dis, advenant que le passage d'une ligne électrique devienne inévitable, la SÉPAQ s'entendait avec Hydro-Québec pour que la ligne passe sur son territoire en causant le moins d'impacts pour sa clientèle.

1800 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE).

On avait eu des ententes. Ce qu'on demande, il y a eu de nouveaux éléments et on voudrait à un moment donné que, Hydro, s'il faut que la ligne passe là, qu'elle vienne se rasseoir avec nous autres pour être sûr qu'on ait des mesures d'atténuation en fonction des éléments importants à tenir compte.

1810 On le voit à l'annexe 3 où on a déposé le guide, le Guide de présentation d'avis sur la variante du tracé et on dit aussi, en ce qui concerne toujours le lac Simon, la position est la même que lors de la dernière présentation qu'on avait faite, en autant que ça ne change pas. Si le tracé reste tel quel, on n'a pas de problème au niveau du lac Simon.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE).

1815 **LE PRÉSIDENT :**

Malgré l'heure, on aurait quelques questions à vous poser, plusieurs questions en fait, bien qu'on ait reçu le mémoire qu'en fin de journée seulement, aujourd'hui.

1820 **M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

Oui. On s'excuse, on est en plein dans nos opérations et on manque de personnel aussi.

1825 **LE PRÉSIDENT :**

La première question, monsieur Beaupré, c'est que vous faites référence aux statistiques de fréquentation pour l'année dernière et cette année en référant à 60 800 jours/personne. Est-ce que vous avez évalué ou est-ce que vous êtes en mesure d'évaluer s'il va y avoir augmentation de fréquentation dans la prochaine année ou les prochaines années?

1830 **M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

Bien, c'est-à-dire qu'on espère. L'objectif qu'on vise, c'est d'augmenter notre clientèle. Oui, on pense que ça va augmenter, surtout qu'on veut construire de nouveaux camps, on investit dans l'amélioration au niveau des aménagements de frayère, donc, qui va nous amener nécessairement plus de clients au niveau de la pêche, etc., canot-camping, camping.

1840 **LE PRÉSIDENT :**

Vous vouliez donc une augmentation potentielle de l'achalandage en fonction des projets à mettre en place?

1845 **M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

C'est-à-dire, oui. Là, on a parlé juste des projets dans la partie sud de la réserve qui nous touche au niveau du jour mais on en a plus que ça au niveau de l'ensemble du territoire.

1850 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Ma seconde question, bon, vous faites référence à un des faits nouveaux, vous référez à des faits nouveaux par rapport à 98. C'était la question de l'omble chevalier.

1855 Dans votre texte, vous faites référence que ça pourrait poser un problème par rapport à l'entretien de la ligne. On se demande si on doit comprendre que c'est l'utilisation des phytocides puisque plus loin, à la page 9, vous revenez sur la question des phytocides.

Est-ce que vous reliez ça à l'effet phytocides les problèmes éventuels sur l'espèce?

1860 **M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

Bien, c'est sûr que l'espèce d'omble chevalier, on dit que c'est une espèce qui est très sensible. Il faudrait peut-être vérifier plus avec les biologistes, mais le fait d'avoir la présence de produits chimiques, si on fait l'entretien, puis pas nécessairement par l'entretien de produits chimiques, aussi le fait d'amener ou de passer plus souvent sur une ligne, ça amène nécessairement plus de particules qui se déversent dans le plan d'eau. Donc, on détruit... dans le temps, les frayères sont détruites, donc, indirectement l'espèce devient aussi menacée, lorsqu'on pénètre davantage sur le territoire.

1870 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on devrait comprendre qu'un mode d'entretien autre comme le mode d'entretien mécanique pourrait aussi avoir des effets, eu égard à l'érosion?

1875 **M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

Oui, c'est ça que je vous dis. Au niveau d'effet de mécanique, nécessairement, on le voit aussi lorsqu'il y a exploitation forestière dans un secteur qui a été plus ou moins touché par l'exploitation forestière, la pêche est bonne; après un certain temps, on voit que la pêche diminue beaucoup parce que les frayères sont colmatées. Donc, la reproduction se fait beaucoup plus difficilement. Donc, il faut, à ce moment-là, après ça, intervenir. C'est pour ça qu'on parle aussi dans ce secteur-là, on parle du lac Sifflet, Talbot, et tout ça, qu'on a des aménagements à faire pour améliorer les frayères qui ont déjà été détruites par l'exploitation forestière.

1885

**LE PRÉSIDENT :**

Toujours sur la question des phytocides, à la page 7, quand vous y référez, on croit comprendre que c'est plus l'ensemble du territoire sud traversé par l'emprise, quand vous dites qu'il y a le bassin versant des municipalités Cantons Mulgrave-et-Derry, Montpellier, etc. Comment doit-on comprendre votre position par rapport à l'utilisation des phytocides dans la réserve? Est-ce que vous voulez qu'ils soient contenus par des mesures d'atténuation particulières dans le cas de certaines espèces fragiles ou si vous pensez qu'il faudrait que ce soit autre chose que les phytocides? C'est quoi votre position?

1895

**M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

Bien, notre position, c'est de dire que -- c'est des bassins primaires. Donc, on est au sommet. C'est sûr que toute intervention qu'on a dans le milieu, qui peut amener des produits chimiques davantage dans l'eau ou détruire le milieu va se répercuter plus bas aussi. C'est dans ce sens-là qu'on l'indique, qu'on le mentionne. On dit il faut faire attention.

1900

Si on dit que la ligne passe là, c'est sûr que comme moyen d'atténuation, on devra obtenir l'assurance d'Hydro-Québec qu'il y a d'autres moyens à utiliser et faire attention dans le secteur où on va passer pour l'omble chevalier et, aussi, pour les cours d'eau qu'on risque davantage de perturber.

1905

**LE PRÉSIDENT :**

1910

C'est deux éléments sensibles que vous identifiez.

**M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

1915

Entre autres.

**LE PRÉSIDENT :**

1920

Sinon, c'est quoi les autres?

**M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

1925

Bien, enfin, je dis quand il y a des éléments, il y a plusieurs élément sensibles. On fait référence à une carte à un endroit à l'émissaire du lac des Écorces où, à un moment donné, il semblerait qu'il y a une vallée exceptionnelle. On n'a pas été la visiter. On parle à un moment donné, tantôt on dit que c'est un secteur où il y a une forte concentration d'ail des bois. Je n'ai pas l'inventaire de chacun des endroits mais, à un moment donné, ce qu'on dit, il manque d'inventaire plus précis.

1930

Un peu comme la FAPAQ a fait valoir. C'est que si on décide qu'elle passe là, il va falloir à un moment donné porter des attentions bien précises au niveau d'autres facteurs, puis, si possible, on demande de faire un inventaire plus précis pour être sûr qu'on ne passe pas à côté de certains éléments.

1935

**LE PRÉSIDENT :**

Des questions de ma collègue, madame Girard.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1940

D'abord, dans votre mémoire, vous faites état de projets d'aménagement. On s'entend que ceux que vous citez sont ceux qui sont situés dans la zone sud, c'est-à-dire qui pourraient être affectés par la ligne. Ou en présence de la ligne.

1945

**M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

Oui.

1950 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

J'aimerais que vous m'expliquiez un peu quel type de projets ce sont? Est-ce que ce sont des projets en partenariat avec de l'entreprise privée? Quel est le lien avec la SÉPAQ en termes d'organisation de structure ou de gestion de ces projets-là?

1955

**M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

Bien, c'est sûr qu'on a la gestion, la responsabilité de l'opération du territoire de la Réserve faunique Papineau-Labelle. On a dit tantôt qu'on avait besoin, aussi, on cherchait dans la région d'avoir des partenaires, des gens qui vont s'occuper de certaines activités. On a parlé tantôt du traîneau à chiens de la rivière Blanche. On a parlé des pistes de vélo et ski.

1960

Les gens peuvent venir nous voir, ils ont à développer un projet et on va faire affaires avec eux autres comme partenaire. C'est sûr qu'ils vont nous donner une redevance à l'utilisation, entre autres pour les traîneaux à chiens; le fait d'utiliser nos camps, c'est nos revenus. Et, lui, il n'a pas besoin de construire, lui ou les autres partenaires. Ils n'ont pas besoin. On le fait pour la chasse à l'ours noir. On a des partenaires qui opèrent, qui reçoivent les touristes européens, américains et tout ça, et nous autres, on leur loue les équipements, l'hébergement, entre autres. Puis ils paient un droit d'accès, comme tout autre chasseur.

1965

1970

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Mais vous n'êtes donc pas nécessairement partenaire financier de projet.

1975

**M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

Non. Non. On n'est pas partenaire financier. On est ouvert à la pratique d'activités en autant que ça ne vienne pas compromettre l'orientation des réserves et de la réserve faunique. Et on en discute lors des comités de mise en valeur ou le CAL pour la gestion de la réserve.

1980

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Dans les projets que vous citez, je pense que vous en nommez six, ce sont des projets qui sont, en termes d'échéancier, à court terme, à moyen terme? Est-ce que vous savez déjà si certains projets sont prêts à réaliser cette année?

1985

**M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

Quand on a parlé, par exemple, de la construction de camps, j'ai actuellement à construire, j'ai les fonds pour construire six camps en bois rond, méthode scandinave. Donc, on en prévoit trois dans le secteur sud. Donc, ça, c'est six camps sur trois ans.

1990

1995

Maintenant, si on regarde les autres, on parlait du partenaire traîneau à chiens. Il veut débiter dès cet hiver, en 2001. Si on parle du Vélo Ski, ils veulent faire l'inventaire à partir de l'été prochain. Il y avait quoi aussi. Il y avait la géologie. Ils sont déjà débutés. Les stations, il y en a de faites, elles sont à compléter.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2000

Ce sont tous, dans le fond, des projets qui seraient mis en place d'ici presque à peu près un an?

**M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

2005

C'est ça. Par contre, c'est sûr qu'on devra tenir compte, quand on parle du lac Clark, il va falloir s'entendre avec Hydro-Québec, parce que la ligne passe près du lac Clark. Il ne faudra pas à un moment donné installer non plus un camp à côté, qu'on voie nos clients, parce que ce qu'ils veulent, c'est d'avoir la tranquillité, l'aspect sauvage des lieux. De voir passer une ligne hydroélectrique, il va falloir voir à des mesures d'atténuation, si ça passe là.

2010

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2015

Parfait. Une autre question. En regard des propositions de la SÉPAQ, si je résume bien la position de la SÉPAQ, c'est que la SÉPAQ veut que la ligne passe à l'extérieur de la réserve. Si le SÉPAQ n'a pas le choix -- en fait, la SÉPAQ privilégie les variantes 3 et 4, c'est bien ça?

**M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

2020

Oui. En fait, on privilégie les variantes qui passent à l'extérieur de la réserve, puis à l'extérieur du centre touristique du lac Simon.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2025

Donc, ce que j'aimerais savoir, c'est que vous faites état, vous dites à la page 9 de votre mémoire que:

2030

\*À la suite du tracé retenu par le promoteur pour la présente consultation, lequel diffère de l'entente de principe convenue entre la SÉPAQ et Hydro-Québec en 98, il importe que de nouvelles négociations...+

2035

**M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

J'aimerais bien comprendre. Est-ce que je comprends que vous n'avez pas été consultés sur la dernière optimisation de la variante?

Non, on a été consulté. On va prendre l'annexe 3 que vous avez et, à la fin de l'annexe, juste avant l'annexe 4, vous allez voir une carte qui est une photocopie. On va mieux comprendre quel est le tracé qui avait été, en 98, retenu, avec les mesures d'atténuation.

2040 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Oui.

**M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

2045

Vous allez voir dans la partie nord, la partie plus foncée, vous allez voir une ligne qui est continue et une ligne qui est pointue. Quand vous voyez c'est écrit: \*segment sud-ouest+, vous voyez, il y a un petit pointillé, et un peu plus à l'est, vous avez une ligne continue et elle reprend, passe au sud du lac de l'Écluse, au nord du lac de la Dame et s'en va passer vers - on ne voit pas le nom - mais à l'est du lac des Écorces et ce qu'on appelle le tronçon D-C.

2050

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Oui.

2055

**M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

Plus au nord. Donc, ça, c'était le secteur qui avait été négocié. C'est-à-dire qu'on s'était rencontré avec Hydro pour essayer de voir les mesures d'atténuation. Quand on parle du rapport Harvey, les mesures d'atténuation tiennent compte de cette ligne-là, D-C, tout ça continue.

2060

Maintenant, on avait toujours demandé qu'on passe plutôt vers les segments qui se rajoutent, modifiés, c'est-à-dire sauf le secteur sud. Mais le secteur Clark, on tenait absolument que ça passe vers le secteur Clark.

2065

Maintenant, l'Hydro, avec la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, ont préféré passer plus à l'ouest dans le secteur sud, qu'on appelle le segment sud-ouest. Donc, on a été consulté, oui. Premièrement, il y avait eu des mesures d'atténuation.

2070

C'est ce qu'on dit, s'il faut que ça passe dans la réserve, puis l'Hydro a retenu notre proposition à laquelle on s'acharnait en passant par le segment du Clark, en rajoutant le segment sud-ouest qu'on était moins d'accord, ça fait qu'on dit, s'il faut que ça passe là, on avait convenu à des ententes, à des mesures d'atténuation, avant qu'on donne le O.K., il faudrait s'assurer qu'il y ait aussi des mesures d'atténuation qui soient acceptées par nous autres, par la Société. Parce qu'on veut qu'il soit de moindre impact pour nos utilisateurs.

2075

Mais quand on a parlé du segment du Clark, on n'avait pas conscience de la problématique de l'omble chevalier. Quand on a accepté et qu'on a donné aussi notre accord à la MRC qu'on accepterait la section D-C, tout ça, dans le secteur sud, quand on dit nouvel

2080 élément, les traîneaux à chiens n'étaient pas dans le décor pour développer, pour venir faire du partenariat dans la réserve.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2085 Donc, si je comprends bien, ce qui veut dire que ce que vous faites part dans votre mémoire, c'est que donc, il faut qu'il y ait des renégociations en termes d'éléments à discuter, en tout cas, au niveau des impacts.

**M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

2090

Oui.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2095

Pour le dernier tracé suggéré.

**M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

2100

Exact. Exact. Il va falloir avoir des ententes fermes là-dessus avant, s'il y a lieu d'avoir des travaux qui soient faits.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2105

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Ma collègue, madame Chauvin.

2110

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2115 Dans votre mémoire, vous faites part de certaines périodes d'activités, je pense que c'est à la page 8, pour la pêche, la chasse, différents types de chasse, tout ça. Est-ce que vous pouvez nous dire comment est-ce que ça, ça doit être interprété en termes de restriction? Parce que ça couvre finalement, de mémoire, de mai à décembre, en termes de période de restriction.

2120 Est-ce que ça vise, par exemple, des mesures d'atténuation particulières pendant la construction, pendant l'exploitation pour faire des inventaires ou des études supplémentaires? Comment est-ce qu'on interprète ces périodes d'activités?

**M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

2125 C'est sûr que selon les activités, si on parle de pêche, ce n'est pas comme la chasse à l'orignal où le client a un territoire, où il va chasser sur un territoire. Quand on parle d'orignal ou de cerf de Virginie. Si on parle de pêche, il s'en va à un lac précis.

2130 Pour nous autres, ce qui est important quand on dit de s'entendre puis de nous consulter, c'est qu'on soit capable à un moment donné d'aviser nos clients ou, à un moment donné, si c'est dans une période où on tombe à l'automne, par exemple, on parle du mois de septembre pour la chasse à l'orignal à peu près jusqu'au 7 novembre, si on inclut la chasse au cerf, c'est que là, à ce moment-là, on va dire non. On ne peut pas. Cette période-là, on ne peut pas négocier avec nos clients. C'est un tirage. Les clients viennent chez nous par un tirage. Ils font partie d'un tirage. Ils choisissent dans un cas, pour le cerf, leur territoire et, dans 2135 le cas de l'orignal, leur territoire est déjà fixé d'avance avec les dates. Ça fait que ça, c'est déjà fixé.

2140 Puis on est après préparer déjà notre plan d'exploitation de l'orignal et du cerf pour l'an prochain. Donc, on va dire, ces dates-là, les clients, ils arrivent au printemps, ils ont déjà leur territoire et ils viennent visiter leur territoire. On dit, là, on va s'entendre, vous ne jouerez pas dans ce secteur-là, à cette date-là. Sinon, bien, là, on va s'entendre...

2145 Comme à un moment donné, on voulait, lorsque c'était le temps du Comité Harvey, bien, là, on a présenté une facture à l'Hydro: \*Si vous voulez faire ça ces dates-là, vous allez payer en remplaçant les manques de revenu.+

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2150 Dans votre mémoire, vous ne parlez pas de l'exploitation forestière dans la réserve. Par contre, il me semble avoir lu dans un autre mémoire que le tracé de la ligne serait situé dans des parcelles qui sont attribuées dans des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier.

2155 J'aimerais recevoir vos commentaires sur les avantages ou les contraintes liées à l'exploitation du bois dans le secteur sud de la réserve, puis de développement des activités, puis la présence de deux contraintes peut-être, soit l'exploitation du bois et un corridor de transport d'énergie. Surtout, évidemment -- je ne sais pas si ma question est claire?

2160 **M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

Je peux essayer de répondre, vous me reprendrez si je ne suis pas assez clair. C'est qu'on est une réserve faunique. On exploite, on fait principalement chasse et pêche. L'exploitation forestière est faite par les compagnies forestières sous la responsabilité du  
2165 ministère des Ressources naturelles. Donc, on vit avec l'exploitation forestière.

Si on parlait d'un parc, conservation de récréation, il n'y a aucun type d'exploitation qui se fait sur ce territoire-là. Donc, on vit avec l'exploitation. On donne nos contraintes. On présente nos contraintes au ministère des Ressources naturelles qui, lui, va soit les exiger au  
2170 niveau des compagnies forestières ou... c'est lui qui est le maître d'oeuvre. Le ministère des Ressources naturelles est le maître d'oeuvre de l'exploitation de la forêt dans la réserve mais on donne toujours nos commentaires, comme la FAPAQ maintenant, anciennement le ministère de l'Environnement et de la Faune.

Maintenant, concernant le passage d'une ligne hydroélectrique, pour nous autres, on la voit mal dans le sens de notre clientèle. Quand on regarde la carte 1, qu'on est situé dans un triangle qui est situé entre Hull, Mont-Laurier et Montréal, c'est une superficie de  
2175 1 628 kilomètres carrés, qui est une forêt. Oui, il y a de l'exploitation mais si vous regardez les populations de gibier qu'il y a là-dedans, avec les truites de dimension importante, oui, on doit faire de l'aménagement. C'est recherché. C'est recherché.  
2180

On est proche des grands centres. Quand on parle d'amener le tourisme, on en discute avec nos gens sur le CAL, qui sont les maires entourant la réserve, qui sont les intervenants des associations touristiques, ils ont un intérêt de faire venir du touriste. C'est ce qu'on dit.  
2185 Mettez une ligne hydroélectrique ou exploitez une mine importante dans la réserve, on change le décor, on change les intérêts. Nos clients viennent pour l'aspect sauvage. L'accessibilité est facile. On est à deux heures de Montréal, une heure de Hull.

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2190 Mais, en fait, ma question, c'était peut-être plus sur l'utilisation du territoire, par exemple les chemins. Parce qu'il me semble avoir compris que c'était surtout une forêt mixte et une forêt de feuillus durs avec une exploitation forestière de type prélèvement sélectif.

2195 **M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

Oui.

2200 **MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Donc, ce n'est pas quand même des zones, même si on fait beaucoup moins ça maintenant, des zones de coupe à blanc, tout ça. Donc, j'imagine que pour l'utilisateur, l'exploitation forestière, c'est peut-être surtout le camionnage puis la présence de l'exploitant sur le territoire. Ça fait que c'est un peu dans ce sens-là ma question. C'est-à-dire, vos contraintes, dans le fond, est-ce qu'elles seraient très différentes par rapport à un corridor de ligne que par rapport à celles que vous avez pour l'exploitation forestière?

2210 **M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

Je ne pense pas que ça va être beaucoup plus contraignant. Où ça va être contraignant, c'est lors de l'exploitation ou lorsqu'on va faire la ligne. Après ça, une fois qu'elle est là, elle est là. Comme on vit actuellement les exploitations forestières qui s'exercent au sud, au centre, au nord, à l'est, à l'ouest de la réserve. On s'entend.

2215 Quand je dis: \*on met nos contraintes+, quand j'ai des exploitations de chasse au gros gibier, je le mentionne au ministère des Ressources naturelles et on négocie avec les compagnies forestières pour éviter de transporter entre telle heure et telle heure ou, c'est-à-dire, permettre de transporter plutôt entre telle heure et telle heure. On essaie de s'entendre. On ne réussit pas toujours mais on met nos contraintes.

2220 C'est sûr qu'une fois qu'on va faire la ligne, il va y avoir des contraintes au niveau de nos usagers. C'est pour ça qu'on dit qu'il est important que si ça se fait là, il faut s'entendre préalablement quand est-ce que ça va être l'entretien dans tel secteur, on va progresser comment là-dedans.

2225 **MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Je comprend que la ligne, ça va avoir un impact comme visuel permanent pour vos usagers, par exemple la clientèle européenne, tout ça. Ce que je me disais, c'est qu'il y a une forme de rotation dans l'exploitation forestière tandis que la ligne, elle ne changera pas d'un secteur de la réserve à l'autre, d'une année à l'autre. C'est dans ce sens-là que je pensais aux contraintes sur le développement des activités dans le secteur sud, par rapport à l'exploitation forestière.

2235 **M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

2240 C'est sûr que de les voir en permanence, le client, il va en tenir compte dans ses choix de réservation de secteur. C'est certain que ça va affecter nos locations d'hébergement. Ce n'est pas une ligne qui va amener de l'électricité au chalet qui va donner un plus à l'utilisateur. C'est qu'il va lui en donner un moins lorsqu'il va louer, parce que par rapport à un autre chalet où il est vraiment plus dans la nature, sur le bord d'un lac. Si tu es sur le bord au lac Clark, puis tu as

juste à te lever la tête, puis tu vois la ligne hydroélectrique, ou bien tu vas partir de là puis t'en aller à l'accueil Mulet, tu vas passer sous la ligne, c'est un élément agressant pour l'usager.

2245

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Beaupré.

2250

**M. CLAUDE BEAUPRÉ :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2255

On invite maintenant les représentants des Manufacturiers et exportateurs du Québec.  
Bonsoir!

**M. MARC-ANDRÉ VEILLEUX :**

2260

Bonsoir!

**Mme JULIE CUSSON :**

2265

Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

Nous vous écoutons.o

2270

**Mme JULIE CUSSON :**

2275

Bonsoir, monsieur le président, mesdames les commissaires! Je vais tout de suite vous présenter mon collaborateur, ce soir, Marc-André Veilleux, des Manufacturiers et exportateurs du Québec. Il est conseiller en politique publique. Et puis moi-même, Julie Cusson, également aux Manufacturiers et exportateurs à titre d'économiste.

Je vais un petit peu vous présenter qui nous sommes et puis, ensuite, on va aller dans le vif de la présentation.

2280

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

Je vous remercie et nous sommes disposés à répondre à vos questions.

2285

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Nous aurons une question en ce qui nous concerne de la part de ma collègue, madame Chauvin.

2290 **MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

J'aurais une question à deux volets. Le premier, ce serait est-ce que les membres de votre association ont mis sur pied des mesures particulières pour se prémunir contre un événement d'une envergure similaire à celle de la tempête de verglas de 98? Est-ce qu'il y a eu une réflexion au sein de l'association? Est-ce qu'il y a eu un comité de travail? Avez-vous émis, par exemple, des recommandations particulières, que ce soit au niveau de l'alimentation électrique par Hydro-Québec ou de l'autonomie des manufacturiers ou des exportateurs qui sont vos membres?

2300 **Mme JULIE CUSSON :**

Je vous dirais que oui. En fait, il y a plusieurs mesures particulières qui ont été mises en place par certains de nos membres. Certains manufacturiers se sont acheté des génératrices plus puissantes, pour ceux qui en avaient déjà. Certains s'en sont acheté de toute neuve alors qu'ils n'en avaient pas. Cependant, c'est une solution qui demeure dispendieuse, c'est une solution d'appoint. Ce n'est peut-être pas la solution optimale.

On a déjà pensé, du moins, je me suis déjà fait demander: est-ce qu'on pense à peut-être acheter de la machinerie ou de l'équipement qui soit alimenté par d'autres types d'électricité que l'hydroélectricité? Il y a des machines qui fonctionnent à l'essence, il y en a qui fonctionnent à peut-être d'autre source d'alimentation. Ce n'est pas particulièrement populaire. Il n'y a pas vraiment de marché. Donc, il n'y a pas vraiment de compagnies qui les produisent ces machineries-là, puis celles qui les produisent, les produisent à un coût qui est quand même relativement dispendieux.

Donc, c'est un peu ce que je vous dirais comme réponse. C'est ce que les gens ont trouvé à faire que l'achat de génératrice mais ce n'est jamais comme solution permanente. C'est vraiment comme solution d'appoint, de dépannage. Parce que arrêter une chaîne de production, ça coûte des milliers de dollars.

2320 **M. MARC-ANDRÉ VEILLEUX :**

Si je peux me permettre de rajouter, aussi, on l'a vu pendant le verglas dans ce qu'on appelait le triangle du verglas sur la Rive-Sud de Montréal, c'est les agriculteurs qui avaient des génératrices et qui faisaient fonctionner leurs génératrices pour, par exemple, la climatisation pour leurs animaux, et ça marchait 24 heures sur 24. Mais c'est quand même une solution temporaire. Ces machines-là, au bout de peut-être trois, quatre jours, ça finit par briser ou ça finit par marcher d'une manière qui n'est plus aussi forte que lorsqu'elles sont neuves.

2330 Et, moi, je connais un ami qui travaille justement chez Hydro-Québec et qui était sur une  
équipe où ils ne faisaient que réparer ces machines-là. Ils se promenaient à travers le triangle  
pour aller aider les agriculteurs, ils faisaient la réparation sur place.

2335 Et si on met ça du côté des manufacturiers, possiblement que, premièrement, comme  
Julie l'a dit, il y a l'aspect du coût, puis, deuxièmement, l'aspect de la fiabilité de ça. C'est une  
solution qui est peut-être d'appoint mais à très court terme, selon nous.

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2340 Le deuxième volet de ma question concerne la région de l'Outaouais de façon plus  
spécifique, parce que dans votre mémoire, à moins que j'en aie manqué des bouts, je ne sais  
pas si au sein de vos membres, il y a eu des demandes ou des impacts particuliers dans la  
région de l'Outaouais. Parce qu'on parle essentiellement des régions de l'Outaouais, Montréal,  
Montréal, Montérégie.

2345 Parmi vos membres dans l'Outaouais, est-ce qu'il y a des choses particulières qui sont  
ressorties ou c'est vraiment un peu général, c'est-à-dire de l'alimentation électrique fiable pour  
toute opération manufacturière est essentielle, dont au déroulement des opérations. Est-ce qu'il  
y a des choses spécifiques à l'Outaouais?

2350 **Mme JULIE CUSSON :**

Quant aux demandes particulières en fait d'alimentation?

2355 **MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Quant aux impacts subis par vos membres?

2360 **Mme JULIE CUSSON :**

Je vous dirais, bon, chez Bowater, ils ont dû cesser une partie de la production. C'est  
un arrêt de production. C'est une réduction dans la crédibilité de l'entreprise à fournir ses clients  
en cas d'avarie comme celui-là.

2365 C'est dommage, ce soir, monsieur Roger Cormier de Cormier et Frères, une scierie de  
la région ici, devait être là. Monsieur Cormier a dû mettre à pied temporairement certains  
employés parce que, bon, il n'y avait pas d'électricité, puis les clients avec qui il faisait affaires,  
ils ont décidé d'aller voir ailleurs. C'est des gens, une partie, on peut les récupérer ces clients-  
là; il y a une partie qu'on ne peut pas récupérer.

2370 Alors, je vous dirais que ça, ce sont des cas très concrets de demandes ou de plaintes  
qu'on a eues.

2375 Puis, en fait, il y a tout un autre volet pour des questions de confidentialité que je ne  
peux pas vraiment parler du nom de l'entreprise en tant que telle, mais aussi des problèmes au  
niveau des réclamations d'assurance. Ce n'est pas nécessairement tous les types d'assurance  
qui vont couvrir les entreprises en cas de sinistre. C'est-à-dire que la définition de ce qu'est un  
sinistre est très vague. Même pour nos assurances personnelles, c'est très vague. Et il  
semblerait que même dans le commercial, c'est très vague.

2380 Alors, il y a des entreprises qui ont réclamé à leur compagnie d'assurance des  
dédommagements pour le fait qu'ils aient dû fermer, qu'ils aient dû, du moins, ralentir la  
production et acheter des sources supplémentaires d'énergie, comme des génératrices et tout  
ça, puis je vous dirais qu'il y a, entre autres, une entreprise qui n'est pas encore payée dans  
2385 cette histoire-là, que l'assurance conteste, qui dit que ce n'est pas une cause de sinistre, tout  
ça.

2390 Donc, ça, je vous dirais c'est peut-être indirectement un exemple de ce que ça peut  
avoir occasionné comme complication. On n'est pas pour aller à la compagnie d'assurance  
nous-mêmes faire les démonstrations que c'était bel et bien un sinistre mais, particulièrement en  
Outaouais, ce sont des conséquences de la tempête de verglas.

**LE PRÉSIDENT :**

2395 Merci.

Nous allons prendre une pause et compléter, par la suite, les quatre derniers  
participants.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

2400 \*\*\*\*\*

(REPRISE DE LA SÉANCE)

**LE PRÉSIDENT :**

2405

Nous poursuivons immédiatement en invitant les représentants de la société Bowater. Bonsoir! On vous écoute.

**M. ANDRÉ BELLEFLEUR :**

2410

Monsieur le président, mesdames les commissaires, mon nom est Michael Groves. Je suis le directeur de l'environnement à Bowater. Je suis avec monsieur André Bellefleur, ingénieur électrique en entretien à notre usine.

2415

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

**LE PRÉSIDENT :**

2420

Merci, monsieur. Une première question, si vous permettez. Vous indiquez, à la page 5 de votre mémoire, que l'usine a été forcée de cesser ses activités pour une période de douze jours. Est-ce que ça a été une cessation complète ou c'était temporaire ou partiel durant le jour?

**M. MICHAEL GROVES :**

2425

L'usine a été complètement fermée pendant ces douze jours-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2430

La fermeture des activités pendant les douze jours, est-ce que c'est parce que vous avez été amenés à contribuer à l'effort régional en laissant passer l'électricité ou pour d'autres fins?

**M. MICHAEL GROVES :**

2435

Je vais laisser ça à mon collègue.

**M. ANDRÉ BELLEFLEUR :**

2440

Qu'est-ce qui est arrivé, la région de l'Outaouais québécois était desservie des barrages de la rivière Gatineau. Par contre, la capacité totale de génération est insuffisante pour compléter, combler les besoins totaux en période de pointe de l'Outaouais québécois. Donc, Hydro-Québec a dû faire des sacrifices sur des clients et a fait appel à Bowater pour interdire la reprise de charge lors de la période où ce qu'on était alimenté uniquement par le réseau de la ligne rivière Gatineau.

2445

**LE PRÉSIDENT :**

On doit donc comprendre que l'arrêt des opérations chez vous, ce n'est pas parce qu'une ligne a été défectueuse pour acheminer l'électricité à l'usine.

2450 **M. ANDRÉ BELLEFLEUR :**

Nous, c'était une interdiction qui était non contrôlée de la part d'Hydro-Québec de reprendre la charge au détriment des services essentiels comme les hôpitaux, les édifices et les communautés.

2455

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Une question de ma collègue, madame Girard.

2460 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Juste pour compléter sur cet aspect-là, vous dites que votre position est en regard de strictement sur la ligne Grand-Brûlé - Vignan. Je voudrais savoir si les derniers ajustements qui ont été consentis par Hydro-Québec concernant le poste Outaouais, c'est-à-dire d'y rajouter une bretelle de dérivation pour la production locale, ce qui augmenterait grosso modo, en fait, à ces 2465 1 200 MW de l'Ontario, plus la possibilité des centrales locales de 600 MW, est-ce que vous avez évalué cette opportunité-là ou d'autres alternatives en regard de l'alimentation pour la sécurisation de l'alimentation pour Bowater?

2470 **M. ANDRÉ BELLEFLEUR :**

En ce qui a trait à l'alimentation de l'usine par un autre réseau, un autre lien, je pense que toutes les options ont été regardées. Elles ont même été évaluées lors de la période du verglas pour des options et, jusqu'à maintenant, le bouclage du réseau proposé par Hydro- 2475 Québec reste la solution la plus viable et la plus intéressante pour l'usine.

C'est sûr qu'il y a peut-être d'autres solutions, entre autres une relation avec Hydro-Ontario, mais la position de l'usine est quand même assez claire, c'est que Hydro-Ontario est au même risque que la région Outaouais et puis leur priorité va être leurs clients avant de 2480 desservir de l'exportation.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2485 Est-ce que la solution d'une deuxième source d'alimentation directe par la construction d'une deuxième ligne apporte d'autres avantages à une entreprise comme la vôtre, en dehors de régler une situation de crise?

**M. ANDRÉ BELLEFLEUR :**

2490 Quel genre d'autres avantages?

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2495 C'est-à-dire, est-ce que en termes de projets pour Bowater pour l'avenir ou autre, est-ce que le principe d'une deuxième source d'alimentation peut être intéressante pour Bowater? En dehors du principe de l'événement de crise.

**M. ANDRÉ BELLEFLEUR :**

2500 Il n'y a pas de valeur économique à Bowater d'avoir une deuxième ligne, autre que la fiabilité et la sécurité de l'approvisionnement du réseau. Pour le moment, il n'y a pas de projet de prévu pour prendre avantage d'une deuxième ligne. Ce n'est pas les intérêts de l'usine actuellement de profiter de cette situation-là.

2505 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**  
Bowater, est-ce qu'ils ont une ligne dédiée?

2510 **M. ANDRÉ BELLEFLEUR :**

2515 Oui. On est rattaché directement par l'entremise de deux lignes de 120 kV directement au poste de Vignan. Cette ligne n'a pas été compromise mécaniquement lors de la crise du verglas. C'était l'incapacité du réseau de l'Outaouais de nous fournir la charge nécessaire lors de la crise, pour pouvoir continuer nos opérations, qui était la cause principale de la fermeture de douze jours.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

2520 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2525 Merci, messieurs.

Nous invitons, maintenant, madame Marilyn Osborne.

**Mme MARILYN OSBORNE :**

2530 Monsieur le président, membres du comité, bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame!

2535

**Mme MARILYN OSBORNE :**

Je suis anglophone et je suis un peu gênée à cause de la qualité de mon français mais mes sentiments forts me donnent le courage de parler à haute voix ce soir.

2540

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE).

**LE PRÉSIDENT :**

2545 Merci, madame Osborne. Tout d'abord, vous n'avez pas à être gênée de parler français, on vous a très bien comprise.

**Mme MARILYN OSBORNE :**

2550 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2555 Ensuite, votre mémoire est clair. Votre demande de protection de votre territoire à Hydro-Québec est également très claire. Peut-être seulement une petite question. Est-ce que ça fait longtemps que vous demeurez dans le secteur?

**Mme MARILYN OSBORNE :**

2560 Vingt-huit années. Depuis 72.

**LE PRÉSIDENT :**

2565 On vous remercie, madame Osborne. Au revoir!

**Mme MARILYN OSBORNE :**

Merci.

2570

**LE PRÉSIDENT :**

Nous invitons maintenant monsieur Jacques Quesnel. Bonsoir, monsieur!

2575

**M. JACQUES QUESNEL :**

Bonsoir, monsieur le président, mesdames les membres de la Commission! Je vous remercie de m'accueillir ce soir. Il est tard, je vais essayer d'être bref. La plupart des commentaires que j'ai à faire ont été mentionnés par la dernière personne qui a présenté. Monsieur Hotte également.

2580

Je représente les intérêts de ma mère qui aurait aimé ça être ici ce soir mais, étant donné l'heure tardive, elle a quand même 87 ans. Elle est propriétaire de ce terrain de 225 acres depuis 1970 où mon père et elle ont construit leur chalet, leur lieu de retraite. Malheureusement, mon père n'a pas pu en jouir plus que cinq ans mais ma mère en jouit depuis ce temps-là, ainsi que moi-même.

2585

Elle m'a demandé de la représenter pour faire valoir son point de vue. Ce soir, je suis allé souper avec elle, puis elle me demandait: \*Jacques, est-ce que tu perds ton temps?+ Parce que j'ai fait des présentations à la Commission Harvey également. Parce que Hydro-Québec, c'est une grosse bibitte. Vous avez entendu la Ville de Gatineau dire qu'ils avaient des ententes, espéraient des choses, puis, maintenant, ce n'est plus aussi certain par rapport à certains éléments de l'entente. Vous pouvez vous imaginer un simple citoyen, une simple citoyenne, comment difficile ça peut être de conjuguer avec une société aussi puissante.

2590

2595

Et, donc, la réponse que j'ai faite à ma mère, c'est: \*Écoute, on va présenter nos doléances, nos préoccupations à cette Commission qui a quand même une obligation légale de faire des recommandations au ministre de l'Environnement par rapport au projet qui est soumis.+

2600

Donc, je poursuis. Vous avez reçu, je pense, ce soir, mon mémoire. Je m'excuse de ce retard. Je compte sur vous.

Je me permets de citer un mémoire qui a été présenté par la MRC de Papineau, à la page 5, qui a été présenté en 98 à la Commission Harvey.

2605

En passant, avant que j'aille plus loin, je n'ai jamais été capable d'être convaincu par soit Hydro-Québec ou toutes les lectures que j'ai faites des rapports qui ont été soumis par Hydro-Québec, qui étaient disponibles à l'Université du Québec à Hull, que j'ai lus, du bien-

2610 fondé de la décision de créer cette ligne-là. Encore moins de la faire passer par un nouveau secteur.

2615 Si on m'avait dit: \*On va faire une autre ligne dans le secteur qui est présent ou on va améliorer la ligne existante pour s'assurer qu'elle est capable de subir plus d'épaisseur de verglas, etc., peut-être qu'on aurait pu me convaincre du bien-fondé. Mais on n'a jamais pu me convaincre du bien-fondé de créer cette ligne-là.

2620 Donc, le maintien de la qualité visuelle des paysages constitue un enjeu de plus en plus important en aménagement du territoire au Québec et plus particulièrement encore pour les régions où la forêt est intimement liée au développement économique. Non seulement le milieu forestier est-il source de matière première pour l'industrie forestière mais il correspond aussi à un milieu de vie de plus en plus recherché et à un lieu privilégié pour la pratique d'une multitude d'activités récréatives. Il est reconnu que le développement de l'industrie touristique est tributaire de la qualité visuelle des paysages forestiers.

2625 Ainsi, le passage d'une ligne de transport à proximité des lacs de villégiature et de récréation revêt évidemment une grande importance pour les citoyens et citoyennes directement concernés par cette modification de leur encadrement visuel.

2630 Donc, pour vous situer dans ce 225 acres-là, il y a, à peu près au centre de la propriété, un lac d'environ 9 acres de surface sur lequel est situé le chalet du côté est du lac. Et vous avez dans l'annexe A, vous pouvez voir le lac où il est situé par rapport à la ligne projetée. Ça, c'est une carte qui m'a été fournie par Hydro-Québec et, donc, ça vous donne à peu près - moi, j'ai rajouté à la main - où se situe le chalet, donc l'annexe A.

2635 Vous avez le lac, vous avez la ligne et vous avez les distances approximatives de la ligne à partir du lac: 250 mètres du côté nord-ouest du lac.

2640 Je poursuis. Dans le but d'évaluer l'impact potentiel dans l'encadrement visuel, les principaux lacs ont été localisés à proximité des deux tracés. On parle d'une étude qui a été faite dans la MRC de Papineau. Mais, moi, je soutire de ça qu'est-ce qu'eux ont fait, pour vous présenter mon argumentation.

2645 Une zone de perception a été générée à partir du contour de chaque lac représentant l'avant-plan et occupant une plage de 500 mètres à partir du rivage. Cette zone de perception est celle qui représente le maximum de contraintes à toute modification de l'encadrement visuel. En effet, des études ont démontré que la sensibilité des gens est influencée par la capacité à percevoir les détails dans l'encadrement visuel d'un point d'observation.

2650 Le côté nord et le côté ouest de notre lac est situé à seulement 250 mètres du centre du tracé proposé. Vu de la galerie ou du salon du chalet, un des pylônes dépasserait le couvert forestier par environ 30 mètres, soit à peu près la hauteur du clocher de l'église, ici. Ceci

n'améliorera pas de beaucoup notre amour des couchers de soleil. Nous serions très heureux d'accepter un tracé qui longe la limite nord de la propriété.

2655            Alors, si vous allez à l'annexe C, c'est une vue à partir du chalet, le côté gauche de la carte, puis la ligne que vous voyez à la verticale, ça, c'est parce que c'était une feuille de 8 1/2 x 14 que j'ai coupée pour vous donner une vue de ce que ça peut représenter. Vous avez le chalet à l'est complètement et la partie ombragée représente la hauteur des arbres, si vous voulez, d'environ 15 mètres. C'est le maximum des arbres, la hauteur maximum des arbres  
2660 dans ce coin-là. Et vous avez un 30 mètres qui représente la partie supérieure du pylône qui sera visible à partir du chalet.

              Il est situé sur le dessus de la montagne. Et s'il était situé à l'arrière du chalet, ça serait moins pire mais, là, il est situé en pleine face du chalet.

2665  
              Donc, la première recommandation, évidemment, c'est de ne pas faire passer la ligne du tout, parce que je n'y crois pas mais, comme madame a mentionné, je pense que je perds mon temps avec cela. Peut-être pas mais on va passer aux autres recommandations.

2670            Dans le document que Hydro-Québec m'a remis dernièrement, il y avait la carte 5 dans le feuillet 4. Si jamais vous avez l'occasion de jeter un coup d'oeil sur ça, il y a au nord de la propriété une vallée. Et si on faisait passer la ligne par cette vallée-là, l'impact visuel chez nous serait éliminé ou presque éliminé. Évidemment, elle n'améliorerait pas l'impact visuel des voisins qui sont situés à l'ouest mais ne changerait pas, non plus. Disons que ça ne serait pas  
2675 amélioré. Ça aurait été agréable si ça avait pu améliorer l'impact visuel de ces voisins-là mais ça ne changera pas rien pour eux.

              Alors, ma recommandation, moi, c'est si ça doit passer sur notre terrain, bien, faites-la passer à la partie nord, l'extrême nord du terrain où ça nous dérange le moins et que ça n'a pas  
2680 d'impact, à ce que je sache, sur les voisins.

              L'autre recommandation, si ça ce n'est pas possible, c'est de diminuer la hauteur des pylônes et d'en rajouter un certain nombre. Puis là, je fais allusion à un commentaire par madame Constance LeBel qui est chargée de projet à Hydro-Québec, qui suggère ça comme  
2685 étant une des mesures d'atténuation.

              Et j'ai fourni, dans l'annexe B, ce que je voulais dire par ça. Je sais que Hydro ont des contraintes par rapport à la hauteur des fils au sol, mais je pense qu'on peut rencontrer ces contraintes-là en augmentant le nombre de pylônes et en les diminuant en hauteur, comme j'ai  
2690 pu le faire. C'est l'effet de la corde à linge.

              Je poursuis à la page 3. Comme madame a fait mention des produits chimiques, bien, moi, j'ai les mêmes préoccupations. Elle l'a très bien exprimé. Je n'y crois pas. On ne sait pas quels sont les impacts. Et, là, il y a plusieurs ruisseaux dans le coin, il y a plusieurs lacs dans  
2695 le coin. Donc, les effets sont évidemment inquiétants. Alors, aucun produit chimique sur notre

propriété, s'il y avait moyen d'obtenir cette garantie-là de vous d'imposer cette restriction à Hydro-Québec.

2700 Môme préoccupation par rapport aux VTT, motoneiges. J'en ai une motoneige, j'ai un VTT, mais je circule sur les sentiers. Ce n'est pas le cas de tout le monde. Et il y aurait moyen, je pense qu'il y aurait une obligation de la part d'Hydro-Québec d'installer des affiches interdisant le passage. Puis aussi, qui demeure responsable s'il y a un accident sur cette partie-là du terrain. Est-ce que c'est nous qui demeurons responsables ou si c'est Hydro-Québec? À mon point de vue, ça devrait être Hydro-Québec puisque c'est eux qui ont dégagé la propriété, qui ont permis l'accès.

2710 Donc, c'est la même chose pour les taxes. Lorsqu'ils prennent possession, un droit de passage, nous demeurons quand même responsables des taxes. Alors, au niveau du dédommagement, je pense qu'il faudrait que ce soit pris en considération. On ne fait pas allusion à cet élément-là dans mon mémoire mais c'est une des préoccupations que ma mère a.

2715 J'ai lu dans le procès-verbal d'une de vos réunions, je pense celle du mois de septembre ou octobre, où on avait posé des questions par rapport au dédommagement que recevaient les propriétaires. Par exemple, ils ont mentionné 100 \$ par point d'appui pour les pylônes. Je ne sais pas si c'est une de vous qui avez posé cette question-là.

2720 Premièrement, je ne sais pas jusqu'à quel point, ne faisant pas partie de l'UPA, est-ce qu'on est tenu de suivre ces normes-là. Parce que c'est des normes qui ont été négociées avec l'UPA. Et ces normes-là ont été négociées, ces montants-là ont été négociés en 1989. Donc, si vous avez à faire des recommandations par rapport à ça, je pense que ça serait important de savoir est-ce que les gens qui ne font pas partie de l'UPA, est-ce qu'ils sont tenus de suivre ces normes-là? Est-ce qu'il y a une loi qui dit qu'on doit suivre ces normes-là?

2725 Puis, deuxièmement, bien, ça a été négocié en 89. Je pense que le coût de la vie a drôlement changé depuis ce temps-là.

2730 Voilà ma conclusion. Le sentiment que nous éprouvons dans le moment est celui d'impuissance devant ce mastodonte envahisseur qu'est Hydro-Québec. Tantôt, on a mentionné que Hydro-Québec avait convenu des ententes avec la SÉPAQ. Ces ententes-là ont été modifiées. Moi, je ne peux pas dire que j'ai convenu des ententes puis que ça a été facile de travailler avec Hydro-Québec. L'impression que j'avais, c'est que: \*Écoute, on va passer. Que tu le veuilles ou que tu ne le veuilles pas, un jour, on va passer.+ Pourtant, on est chez nous, puis il me semble que ce n'est pas la façon de procéder.

2735 Ce que nous souhaitons, c'est que vous puissiez nous aider à l'attirer vers le côté nord de la propriété et d'atténuer le plus possible l'impact sur notre environnement. Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

2740 Monsieur Quesnel, pour bien comprendre, le lot 28 auquel vous réferez et que vous demandez dans une de vos suggestions que soit repoussée l'emprise puis la ligne elle-même, votre mère ou vous, vous êtes propriétaire du lot?

**M. JACQUES QUESNEL :**

2745

Oui. Ma mère est propriétaire du lot 28, rang 7. C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2750

Donc, de la même façon, aussi, quand vous dites qu'il devrait y avoir des indications pour le passage des VTT, c'est dans le domaine privé...

**M. JACQUES QUESNEL :**

2755

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... qui vous appartient.

2760

**M. JACQUES QUESNEL :**

Exactement.

2765

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

**M. JACQUES QUESNEL :**

2770

Maintenant, je pense que ça serait une sage recommandation à faire pour tous les domaines, parce que toutes les personnes qui ont des terrains, à qui appartiennent ces terrains-là seront sujettes à des poursuites si jamais il y avait des accidents. Si les gens passent sur ta propriété, tu es passible d'une poursuite s'il y a un accident. Et donc, c'est inquiétant. Parce que si tu as un chemin, si tu dégages du terrain, ça devient accessible. À ce moment-là, tu te places dans une situation où tu peux être poursuivi.

2775

2780

On nous a demandé de donner la permission pour passer la route des motoneiges, une des associations. Bien, on a accédé à cette demande-là mais avec des assurances que ces gens-là vont prendre les assurances nécessaires que si jamais quelqu'un se blesse sur notre propriété, à ces endroits-là, que nous sommes protégés.

**LE PRÉSIDENT :**

2785 Dégagés de responsabilité civile.

**M. JACQUES QUESNEL :**

2790 Dégagés de responsabilité, exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci, monsieur Quesnel.

2795 **M. JACQUES QUESNEL :**

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

2800

Nous invitons les derniers participants, c'est-à-dire, les représentants de la Chambre de commerce et de d'industrie de l'Outaouais. Bonsoir, messieurs!

**M. ALAIN FREDETTE :**

2805

Bonsoir! Alain Fredette, président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais. À ma droite, monsieur Denis Bernier, qui est notre directeur général.

**M. DENIS BERNIER :**

2810

Bonsoir!

**M. ALAIN FREDETTE :**

2815

Et, à ma gauche, François Paulhus qui est membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce.

**M. FRANÇOIS PAULHUS :**

2820

Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Nous vous écoutons.

2825

**M. ALAIN FREDETTE :**

Merci.

2830 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

**LE PRÉSIDENT :**

2835 Monsieur Fredette, une première interrogation. Vous faites référence à l'un des dix-sept Forum énergie du Québec. C'est quoi les forums auxquels vous faites référence?

**M. ALAIN FREDETTE :**

2840 Justement, on a le président du comité qui est avec nous.

**LE PRÉSIDENT :**

On est chanceux.

2845 **M. ALAIN FREDETTE :**

Monsieur François Paulhus.

**M. FRANÇOIS PAULHUS :**

2850 Bonsoir! Disons que les forums sont développés à partir des chambres de commerce. Nous, on est un nouveau forum membre à l'intérieur de la Chambre de commerce du Québec. Notre forum, il sert à promouvoir, dans le fond, l'efficacité énergétique, puis à sensibiliser les gens, surtout les entreprises de la région puis nos industries au fait que l'énergie, bon, bien, 2855 c'est quand même, dans certains cas, des ressources renouvelables mais des ressources dispendieuses, puis il faut les économiser, puis y faire attention.

2860 C'est sûr que nous autres, au niveau des forums, comme je vous disais, on est peut-être plus nouveaux dans la région mais ça nous permet aussi d'aller chercher dans les autres régions ou les différents organismes du gouvernement des nouvelles technologies d'efficacité énergétique, puis promouvoir ça dans la région.

**LE PRÉSIDENT :**

2865 Monsieur Paulhus, les forums, est-ce donc une organisation interne aux chambres de commerce provinciales ou c'est interchambres de commerce régionales?

**M. DENIS BERNIER :**

2870 Non. En fait, c'est un partenariat qui existe avec l'Agence efficacité énergétique du Québec qui a privilégié l'intervention de dix-sept chambres de commerce à travers le Québec pour véhiculer les différents programmes de conservation d'énergie, principalement dans l'habitation neuve avec le programme Novo Climat et, également aussi, au niveau des études de faisabilité, au niveau des interventions énergétiques dans le milieu institutionnel et le milieu  
2875 prioritairement hospitalier, CLSC, ces choses-là.

Alors, donc, on est un canal de distribution d'information et de gestion pour l'Agence efficacité énergétique à l'intérieur de dix-sept forums énergie à travers le Québec.

2880 **LE PRÉSIDENT :**

Une autre question. Compte tenu des membres que vous représentez, à la fois commercial, industriel, je vais vous poser la question que vous avez entendue, qui a été posée à d'autres au niveau industriel, c'est des préoccupations de la Commission également, depuis  
2885 les événements du verglas de 98, on a entendu au niveau politique l'interaction qu'il y a eue et le rôle du politique.

Au niveau de l'industrie, est-ce que parmi vos membres, il y a des membres qui se sont mobilisés ou des membres qui se sont, je dirais, organisés pour être pas autonomes mais ils  
2890 ont pris certains moyens pour s'assurer une certaine protection en cas de problème électrique?

**M. ALAIN FREDETTE :**

2895 Bien, je peux vous dire que les ventes de génératrices étaient à la hausse.

**LE PRÉSIDENT :**

Comme dans une autre région qu'on a connue.

2900 **M. ALAIN FREDETTE :**

Oui, comme d'autres régions. Je pense, ce qui sécurise, ce qu'on entend, en tout cas, ce qui sécurise les gens, c'est justement la venue de cette ligne-là, la ligne Grand-Brûlé - Vignan. Et les gens attendent impatiemment après ça. C'est une question de sécurité, puis les  
2905 gens d'affaires veulent se faire sécuriser à ce niveau-là. Parce qu'on se sent un petit peu à part à ce niveau-là, à part dans le sens vulnérable parce qu'il y a seulement une ligne, et une catastrophe encore arriverait, bien, je pense que cette nouvelle ligne-là pourrait justement enlever ces inquiétudes-là.

2910 **LE PRÉSIDENT :**

Le message que vous nous transmettez, c'est un message qui vous vient de vos membres, tant commerciaux que industriels?

2915 **M. ALAIN FREDETTE :**

Les deux, oui. Oui, je dirais. Quand je parle de nos membres, évidemment, nous, on parlait d'un sondage. On a fait un sondage après la crise du verglas. Ce qu'on voulait savoir, aussi, c'était les pertes que les membres évaluaient qu'ils avaient eues de leur chiffre d'affaires durant la crise du verglas, également.

2920 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci, messieurs.

2925 Comme il n'y a personne qui a requis le droit à la rectification des faits de fin de séance, la Commission va conclure la présente séance à Gatineau dans le cadre de la deuxième partie présentement et vous indiquer que les travaux de la Commission continuent demain à Ripon, à compter de 13 h 30.

2930 Merci à tous ceux qui ont participé à l'audience publique.



2935 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

2940 \_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**